

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I ^E L É G I S L A T U R E

Les **rapports**
et **avis budgétaires**
loi de finances 2010

octobre / novembre 2009

Finances

Affaires culturelles

Affaires économiques

Affaires étrangères

Affaires sociales

Défense nationale

Développement durable

Lois

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I ^E L É G I S L A T U R E

Les **rapports**
et **avis**
budgétaires

loi de finances 2010

 octobre / novembre 2009

Liste des rapports spéciaux
et avis budgétaires
loi de finances pour 2010

Introduction

« Liturgie, litanie, léthargie », se désolait mon prédécesseur Edgar Faure, au milieu des années 1970, lorsqu'il évoquait la discussion budgétaire. Il aura pourtant fallu un bon quart de siècle pour voir véritablement s'amorcer l'indispensable processus de revivification de ce qui doit être l'un des temps forts du débat démocratique.

Si diverses initiatives – je pense notamment à la procédure des questions-réponses, inaugurée en 1978 et généralisée en 1984, et à la pratique des commissions élargies, expérimentée en 1999 et inscrite en 2006 dans le règlement de l'Assemblée – ont, au fil des années, tenté de donner du corps à ce qui était devenu un simple théâtre d'ombres, le véritable élan est venu avec la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 – la LOLF –, qui a ouvert de nouvelles perspectives à l'intervention du Parlement.

Née d'un processus parlementaire exemplaire qui a vu se construire un improbable consensus, dicté par le souci partagé du bien public, la LOLF visait deux objectifs : améliorer la gestion publique en plaçant la performance au cœur de l'action de l'État et favoriser un meilleur exercice du pouvoir budgétaire par le Parlement.

En une période où la crise tarit les ressources et gonfle les dépenses « fatales », liées notamment à la nécessaire solidarité et au fardeau de la dette, un double impératif s'impose à l'État : dépenser mieux, pour préparer la croissance de demain, mais aussi dépenser moins, pour contenir des prélèvements obligatoires qui, à 43 % du PIB, obèrent notre compétitivité.

Notre Assemblée doit prendre toute sa place dans ce recentrage et cette maîtrise de la dépense publique. L'ample révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a d'ailleurs explicitement inscrit dans la Constitution les missions découlant de l'exigence démocratique de contrôle des finances publiques, inscrite aux articles XIV et XV de la Déclaration des droits de l'homme du citoyen de 1789 : selon la nouvelle rédaction de l'article 24 de la Constitution, le Parlement, non seulement « vote la loi », mais aussi « contrôle l'action du Gouvernement » et « évalue les politiques publiques ».

Le rendez-vous budgétaire annuel de l'automne constitue, à cet égard, un moment privilégié, même si le contrôle et l'évaluation sont des préoccupations permanentes pour les élus de la Nation, qui doivent notamment se mobiliser davantage encore lors du « moment de vérité » que représente, au printemps, l'examen des projets de loi de règlement des comptes.

Outre le président et le rapporteur général de la commission des finances, les principaux animateurs de la discussion budgétaire sont les 50 rapporteurs spéciaux de cette commission, ainsi que les présidents et les 61 rapporteurs pour avis des sept autres commissions permanentes. Le rôle de ces 111 rapporteurs – dont 34, soit plus d'un tiers, appartiennent à l'opposition – est d'analyser les missions et programmes qui regroupent les crédits budgétaires par grandes politiques publiques ainsi que les objectifs et indicateurs de résultats qui leur sont associés pour permettre d'apprécier l'efficacité de ces politiques.

Quelques éléments donnent la mesure de l'intensité du travail dont les rapports présentés dans cette brochure constituent l'aboutissement.

Pratique ancienne, consacrée par l'article 49 de la LOLF, la procédure du questionnaire budgétaire donne lieu à des échanges nourris entre les rapporteurs et l'exécutif. Pour la seule commission des finances, ce sont plus de 4 000 questions qui ont été adressées début juillet au Gouvernement. Ses réponses, qui devaient parvenir aux rapporteurs avant le 10 octobre, sont venues compléter les informations, déjà fort détaillées depuis l'entrée en vigueur de la LOLF, présentées dans les projets annuels de performances – les « bleus budgétaires » –, et les nombreuses annexes explicatives accompagnant le projet de loi de finances. Pour leur part, les rapporteurs pour avis ont posé environ 4 600 questions.

Les rencontres et auditions des diverses parties prenantes (ministres, membres des cabinets, gestionnaires de programmes, responsables d'organismes et entreprises recevant des fonds publics, syndicats, organismes socioprofessionnels, associations, experts...), ainsi que les contrôles « sur pièces et sur place » et les missions, en France, et parfois à l'étranger, permettent aux rapporteurs de dépasser la nécessaire, mais non suffisante, approche sur dossiers, pour appréhender les réalités de « terrain ». En vue de la préparation de leurs rapports, les rapporteurs spéciaux de la commission des finances ont ainsi entendu, cet automne, plus de 600 personnalités diverses, les rapporteurs pour avis près de 800.

Nos rapporteurs font ensuite « leur miel » des documents, informations et observations recueillis, qu'il est de leur devoir d'apprécier sans complaisance, sur quelque banc qu'ils siègent. En contrepartie de la liberté d'action offerte aux gestionnaires par la LOLF, les parlementaires doivent, en effet, se montrer particulièrement sourcilieux sur la teneur des engagements affichés dans les projets annuels de performances et plus encore sur l'efficacité de l'action publique.

Enrichis par les travaux des commissions dont ils sont membres ou des commissions élargies, qui, au total, ont consacré, cette année, plus de 80 heures à l'examen des crédits, les 49 rapports spéciaux et les 61 rapports pour avis contribuent à brosser un tableau critique exhaustif et détaillé, en quelque 8 000 pages, du budget de l'État et des politiques menées par les départements ministériels.

Cette somme d'informations est de plus en plus exploitée en dehors du cadre parlementaire : si les tirages papier s'amenuisent, la consultation sur Internet explose : le dossier consacré au projet de loi de finances pour 2010 sur le site de l'Assemblée nationale, qui donne notamment accès à ces documents, a ainsi été consulté à plus de 110 000 reprises entre le début d'octobre et la mi-décembre 2009, soit une moyenne de près de 1 500 consultations journalières.

Notre Assemblée apporte ainsi sa contribution à l'information des citoyens et, par ses analyses et observations, s'affirme comme un indispensable aiguillon contribuant à placer la qualité du service rendu aux citoyens contribuables au cœur des préoccupations des gestionnaires publics.

Bernard ACCOYER
Président de l'Assemblée nationale

Sommaire

COMMISSION DES FINANCES	P. 7	
COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES	P.35	
COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES	P.41	
COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	P.49	
COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES	P.55	
COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE	P.59	
COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	P.65	
COMMISSION DES LOIS	P.71	

Cliquez sur une
rubrique pour accéder
directement à celle-ci

COMMISSION DES **FINANCES**



Président
M. Didier Migaud

→ RAPPORT GÉNÉRAL

Destiné à présenter l'ensemble du projet de budget, le rapport général traite à la fois des questions économiques, financières, fiscales et budgétaires. Il est composé de trois tomes :

- le tome 1 est consacré à l'analyse globale du budget replacé dans son contexte économique et financier, à travers un examen détaillé des conditions de l'équilibre budgétaire (ressources, dépenses, solde) ;

- le tome 2 comprend les commentaires des dispositions de la première partie du projet de loi de finances (ressources et conditions générales de l'équilibre financier) ;

- le tome 3 traite des dispositions de la seconde partie (moyens des politiques publiques et dispositions spéciales).

L'examen du projet de budget pour 2010 a été marqué par deux réformes fiscales de grande ampleur :

- l'instauration de la taxe carbone :

Cette taxe est destinée à orienter la consommation des ménages vers les produits sobres en carbone afin de favoriser les arbitrages en faveur des économies d'énergie, et à inciter les entreprises à choisir les technologies les plus économes en énergies fossiles.

- la réforme de la taxe professionnelle :

Attendue depuis plus de 25 ans, cette réforme permettra de faire de la taxe professionnelle un impôt moderne, en supprimant la taxation des biens et équipements productifs. Elle allègera la fiscalité des entreprises de près de 12 milliards d'euros

en 2010 et de 4 milliards d'euros en régime de croisière, pour créer le choc de compétitivité nécessaire à la sortie de crise.

Rapport n° 1967, tome 1 du 16 octobre 2009

1057 p. 4 €

Rapport n° 1967, tome 2 du 16 octobre 2009

Volume 1 : 262 p. 5,50 €

Volume 2 : 308 p. 6 €

Volume 3 : 796 p. 13,50 €

Rapport n° 1967, tome 3 du 13 novembre 2009

376 p. 7 €

Rapporteur général :
M. Gilles Carrez



→ ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT

Le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) met en œuvre, pour la deuxième année, une ambitieuse politique de modernisation, alors qu'une contrainte sérieuse pèse sur ses crédits depuis une quinzaine d'années. Pour accomplir ses missions régaliennes et maintenir, voire renforcer, la place de la France dans le monde, le ministère doit s'adapter, et procéder à une forme de mutation culturelle. Les déplacements dans les postes confirment la réactivité des responsables à ces nouvelles orientations et leur volonté de relever ce défi même si l'on ne peut demander toujours davantage à des structures réduites : il convient d'adapter les exigences du Département au format des postes et de prendre en compte budgétairement les services rendus aux autres ministères par le MAEE. Une remise à niveau des moyens du Quai d'Orsay devra également être envisagée lorsque la situation budgétaire le permettra, comme l'avait suggéré le Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008-2020. En effet, pour 2010, la croissance de 4,7 % des crédits de paiement de la mission, à 2,6 millions d'euros, en ligne avec la programmation, n'empêchera pas certaines sous-dotations.

Rapport n° 1967, annexe 1 du 29 octobre 2009

80 p. 3 €

Rapporteur spécial :
M. Jean-François Mancel



→ ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE DE L'ÉTAT

La mission Administration générale et territoriale de l'État regroupe les moyens de l'administration préfectorale et ceux destinés principalement aux élections, aux cultes et aux associations. Leur stabilité en 2010, à 2,6 milliards d'euros, est liée à deux évolutions de sens contraire qui s'équilibrent : la réduction prononcée des effectifs (trois départs à la retraite sur quatre ne seront pas remplacés), ce qui réduit les besoins de la mission, et l'organisation d'élections régionales l'an prochain qui nécessitera plus de moyens financiers qu'en 2009. Les réformes en cours (immatriculation à vie des véhicules et généralisation du passeport biométrique) amélioreront la lutte contre la fraude et simplifieront les démarches des usagers. Raison de plus pour le Rapporteur spécial de regretter le retard pris par la réforme de la carte d'identité électronique. Comme chaque année, le rapport présente un classement des préfectures selon leur rapidité à délivrer les titres administratifs.

Rapport n° 1967, annexe 2 du 6 novembre 2009

100 p. 3 €

Rapporteur spécial :
M. Marc Le Fur



→ POLITIQUES DE L'AGRICULTURE

Compte tenu de la crise que traverse l'agriculture française en 2009, le projet de loi de finances pour 2010 ne met pas en œuvre la diminution de 5,9 % des crédits prévue dans la programmation pluriannuelle 2009-2012. Le Rapporteur spécial salue donc la quasi-stabilité de la dotation prévue pour 2010, qui témoigne de la mobilisation des pouvoirs publics en faveur du secteur agricole. Après la crise laitière et la crise du secteur des fruits et légumes, il attire l'attention sur l'élevage porcin, mais aussi la plantation de tabac, deux secteurs qui connaissent ou sont sur le point de connaître eux aussi de sérieuses difficultés. Il signale également l'absence de mesures de substitutions satisfaisantes devant l'extinction programmée de la prime herbagère agro-environnementale. Le Rapporteur spécial souhaite que le constat qu'il dresse alimente la réflexion sur la prochaine mise en œuvre du plan de relance pour l'agriculture annoncé par le Président de la République le 27 octobre 2009.

Rapport n° 1967, annexe 3 du 6 novembre 2009

44 p. 1,50 €

Rapporteur spécial :
M. Nicolas Forissier



→ SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La dimension alimentaire et nutritionnelle des politiques publiques de l'agriculture revêt une importance croissante dans l'opinion, mais aussi dans l'action du Gouvernement. Le Rapporteur spécial salue la manière dont la direction générale de l'alimentation continuera en 2010 à se recentrer sur ses missions régaliennes, tout en développant cette nouvelle approche. Il souligne les succès remportés dans la lutte contre les salmonelles, de même que la réforme réussie du service public de l'équarrissage. Tout comme la réorientation des politiques menées, la réorganisation des services permet de dégager des économies non négligeables. Le Rapporteur spécial signale cependant les lacunes de financement de la campagne de vaccination obligatoire contre la fièvre catarrhale ovine ; le Gouvernement s'est attaché à y remédier. Il attire enfin vigoureusement l'attention sur les dangers des compléments alimentaires, sur les effets desquels l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments vient de lancer un dispositif d'alerte.

Rapport n° 1967, annexe 4 du 3 novembre 2009

36 p. 1,50 €

Rapporteur spécial :
M. Philippe Vigier



→ AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Sept ans après l'engagement du Président de la République de porter l'effort d'aide publique au développement (APD) de la France à 0,7 % du revenu national brut, le Rapporteur spécial constate que l'objectif, d'abord repoussé de 2012 à 2015, est de facto abandonné. Ce renoncement est d'autant plus regrettable qu'il s'inscrit dans un contexte de crise économique qui touche particulièrement les pays les plus pauvres. Le Rapporteur spécial dénonce depuis des années le gonflement artificiel des chiffres par les annulations de dette. Faute d'avoir préparé leur remplacement par de véritables dépenses, l'effort d'APD de la France s'essouffera dans les prochaines années, alors que d'autres pays européens auront dans le même temps réussi à augmenter considérablement leur APD. Au lieu d'augmenter les subventions pour développer des projets dans les pays les plus pauvres sur des secteurs non rentables (santé, éducation, eau), la stratégie du Gouvernement consiste à développer des prêts de moins en moins concessionnels, qui ciblent de fait les pays émergents au détriment des pays les moins avancés.

Rapport n° 1967, annexe 5 du 10 novembre 2009

56 p. 1,50 €

Rapporteur spécial :
M. Henri Emmanuelli



→ ANCIENS COMBATTANTS

À périmètre constant, les crédits de la mission sont en baisse de 1,4 % en raison d'une part de la diminution spontanée du nombre de ressortissants du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (– 4,8 % pour les pensions militaires d'invalidité et – 4 % pour la retraite du combattant) et d'autre part des mesures de rationalisation décidées. Des économies sont liées à la baisse des dépenses de fonctionnement (0,7 million d'euros) et aux suppressions de postes issues des restructurations (8,6 millions d'euros). Il est prévu que l'Office national des anciens combattants bénéficie des transferts de crédits correspondant aux nouvelles missions qui lui seront confiées à partir de 2010 (dont la liquidation des retraites du combattant et le point d'accueil départemental unique), soit une hausse de 12,9 millions d'euros de sa dotation (+ 32,2 %). Ces crédits, qui s'inscrivent dans le cadre de la programmation triennale 2009-2011, permettent la poursuite de la revalorisation de la retraite du combattant qui passera de 41 à 43 points à compter du 1^{er} juillet 2010.

Rapport n° 1967, annexe 6 du 28 octobre 2009

60 p. 1,50 €

Rapporteur spécial :
M. Jean-François Lamour



→ CONSEIL ET CONTRÔLE DE L'ÉTAT

L'année 2010 correspond, pour la mission Conseil et contrôle de l'État, composée de trois programmes autonomes, à une année de stabilisation et de transition.

Le programme *Conseil d'État et autres juridictions administratives* s'est fixé un objectif réaliste : maintenir la réduction des délais de jugement pour toutes ses juridictions en dépit des nouveaux contentieux. Il continue à bénéficier d'un effort budgétaire conséquent, permettant de financer 50 emplois supplémentaires et l'ouverture du tribunal administratif de Montreuil. Le Conseil économique, social et environnemental a stabilisé ses indicateurs et son budget. Ce dernier permettra la réforme du Conseil, qui renovera sa composition et détaillera ses nouvelles missions. Quant au programme *Cour des comptes et autres juridictions financières*, en transition avant la réforme annoncée des juridictions financières, il est marqué par une forte hausse des dépenses de personnel et une réduction des dépenses d'investissement, la réhabilitation de la Tour des archives étant achevée.

Rapport n° 1967, annexe 7 du 6 novembre 2009

44 p. 1,50 €

Rapporteur spécial :
M. Pierre Bourguignon



→ CULTURE : CRÉATION ET TRANSMISSION

Après les entretiens de Valois, clôturés début 2009, qui ont dégagé des orientations pour l'intervention de l'État en faveur du spectacle vivant, l'enjeu est à présent, dans les régions, de clarifier, par zone et par discipline, le rôle respectif de l'État et des autres financeurs publics. Le Rapporteur spécial demande, à nouveau, l'alignement sur le droit commun du régime des congés payés des intermittents du spectacle et la suppression de la caisse des « congés spectacles », sévèrement critiquée par la Cour des comptes. Ayant souligné la lourdeur et la complexité du système déclaratif dans le secteur, il demande une simplification pour tous les salariés et un mode de déclaration et de paiement allégé pour les nombreuses petites entreprises du spectacle, à l'exemple des mesures de la loi de modernisation de l'économie. Enfin, il appelle à réformer le droit de suite et évoque les mesures nouvelles, notamment fiscales, qui participeraient au développement du marché de l'art.

Rapport n° 1967, annexe 8 du 10 novembre 2009

60 p. 1,50 €

Rapporteur spécial :
M. Richard Dell'Agnola



→ CULTURE : PATRIMOINES

En 2010, il est proposé de consacrer 1,2 milliard d'euros à la politique patrimoniale nationale. Un tel montant témoigne notamment de l'effort public en faveur du patrimoine monumental et archéologique, dont la revalorisation des crédits permet d'atteindre l'objectif fixé par le Président de la République de financer l'entretien et la restauration des monuments historiques à hauteur de 400 millions d'euros. Par ailleurs, le financement de plus de 200 opérations de restauration se poursuivra grâce aux 100 millions d'euros dégagés en 2009 par le plan de relance de l'économie. Si le Rapporteur spécial se félicite de l'écho positif trouvé par les préconisations de la mission d'évaluation et de contrôle relative au musée du Louvre et de la poursuite de grands chantiers culturels d'avenir (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, numérisation des patrimoines), il souligne les interrogations qui demeurent quant à l'extension de la décentralisation culturelle telle qu'envisagée par le projet de loi de finances.

Rapport n° 1967, annexe 9 du 6 novembre 2009

72 p. 3 €

Rapporteur spécial :
M. Nicolas Perruchot



→ ÉQUIPEMENT MILITAIRE

Le budget de la mission Défense s'élèvera en 2010 à 39,3 milliards d'euros d'autorisations d'engagement (- 18 %) et 37,1 milliards d'euros de crédits de paiement (+ 0,8 %). La baisse inhabituelle des autorisations d'engagement fait suite à une année exceptionnelle où ont été enregistrées plusieurs commandes globales de matériel. Les forces recevront notamment, en 2010, 11 Rafale, 7 hélicoptères Tigre, les 4 premiers hélicoptères NH-90 dans sa version navale, 99 véhicules blindés de combat d'infanterie, 34 canons automoteurs. Parallèlement, seront commandés 168 armements air-sol modulaires (AASM), 22 systèmes lance-roquettes LRU, 200 porteurs polyvalents terrestres, un satellite de communications et trois d'observation. Comme l'année dernière, le renseignement d'origine humaine ou matérielle (satellites, drones, avions) sera privilégié. Ainsi, les crédits de la DGSE augmenteront de 10 % en 2010 tandis que ses moyens humains seront accrus de 2,8 % (+128 postes).

Rapport n° 1967, annexe 10 du 2 novembre 2009

88 p. 3 €

Rapporteur spécial :
M. Jean-Michel Fourgous



→ BUDGET OPÉRATIONNEL DE LA DÉFENSE

Après la hausse de 2009, les crédits du programme *Préparation et emploi des forces*, qui recouvre principalement le fonctionnement de la mission Défense, connaîtront, en 2010, une phase de stabilisation : les autorisations d'engagement s'élèveront à 22,8 milliards d'euros (+ 2 %) et les crédits de paiement à 21,5 milliards d'euros (- 1,3 %). Mais ce budget repose sur des recettes exceptionnelles (aliénations de biens immobiliers, de fréquences hertziennes et cession de l'usufruit de satellites de télécommunications) dont le calendrier et la réalisation restent, selon le Rapporteur spécial, hypothétiques en 2010. Dans le même temps, les dépenses liées au retour de la France dans le commandement intégré de l'Otan (60 millions d'euros en 2010, 650 millions sur l'ensemble de la programmation), quoique non budgétées, sont bien réelles. Le rapport présente également le projet de rassemblement des services centraux du ministère à Balard, opération emblématique de la réforme en cours.

Rapport n° 1967, annexe 11 du 2 novembre 2009

88 p. 3 €

Rapporteur spécial :
M. Louis Giscard d'Estaing



→ DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

Le Rapporteur spécial formule plusieurs observations sur un ensemble budgétaire très composite. La consommation des crédits des cabinets ministériels ne porte pas la marque de la modération annoncée par le Gouvernement et leur suivi est déficient. Il en résulte un véritable effet d'éviction sur le reste du budget du Premier ministre. La mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires a détecté une grave anomalie dans l'élaboration complexe de textes législatifs ; elle a heureusement permis de rétablir la possibilité de dissolution pour escroquerie en bande organisée. Son activité augmentant, il est souhaitable de réévaluer ses besoins et de les satisfaire. La situation à la direction des Journaux officiels et à la Documentation Française nécessite une grande vigilance. La fonction d'éditeur, d'imprimeur et de diffuseur de référence a été réaffirmée et les démarches commerciales engagées sont encourageantes, mais une politique ferme de l'édition publique et de l'information administrative doit garantir la pérennité des recettes.

Rapport n° 1967, annexe 12 du 6 novembre 2009

96 p. 3 €

Rapporteur spécial :
M. Jean-Pierre Brard



→ ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLES

Le projet de loi de finances prévoit une hausse de pas moins de 30 % des crédits du programme *Prévention des risques*. Cette très forte progression traduit l'ambition du Gouvernement dans ce domaine et doit permettre le financement des différentes mesures résultant du Grenelle de l'environnement. À ce titre, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie voit ses moyens très significativement augmentés, y compris dans le cadre du plan de relance de l'économie. Le programme de soutien se veut le support principal de la réorganisation du ministère au titre de la révision générale des politiques publiques et de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Ce programme, dont les crédits pour 2010 restent stables à 3,87 milliards d'euros, rassemble les moyens consacrés aux fonctions stratégiques de définition et de pilotage de la politique du ministère, à la gestion des personnels et aux activités de soutien.

Rapport n° 1967, annexe 13 du 5 novembre 2009

52 p. 1,50 €

Rapporteur spécial :
M. Jacques Pélissard



→ ÉNERGIE

D'un montant de 820 millions d'euros pour 2010, les demandes de crédits de paiement du programme *Énergie et après-mines* correspondent essentiellement à la garantie, pour 752 millions d'euros, de certains droits sociaux des anciens mineurs. Les autres crédits se répartissent entre la politique de l'énergie – par le biais de financements à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs et à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie – et la lutte contre le réchauffement climatique.

Du point de vue fiscal, le projet de loi de finances pour 2010 se caractérise par l'instauration d'une taxe carbone sur les énergies fossiles et excluant de ce fait l'électricité, ce dont se félicite le Rapporteur spécial. Celui-ci, au-delà de cette mesure bienvenue, recommande de consolider le financement et le rôle de grands opérateurs – tels AREVA ou EDF – alors que l'ouverture programmée du marché de l'électricité à la concurrence fait peser un risque sur leur patrimoine.

Rapport n° 1967, annexe 14 du 30 octobre 2009

64 p. 1,50 €

Rapporteur spécial :
M. Marc Goua



→ TRANSPORTS AÉRIENS

Le transport aérien subit de plein fouet la crise économique. Sur le plan budgétaire, elle se traduit par une baisse spontanée des recettes du budget annexe *Contrôle et exploitation aériens* ; en conséquence, le Gouvernement propose une hausse des tarifs de la taxe de l'aviation civile et des redevances de navigation aérienne, qui pourraient peser sur l'activité des compagnies aériennes. La Cour des comptes a une nouvelle fois dénoncé les coûteux « protocoles sociaux » de la direction générale de l'aviation civile (DGAC), accordant de nombreux avantages aux contrôleurs aériens sans réelles contreparties en termes de productivité. À l'initiative du Rapporteur spécial, la loi de finances pour 2009 a demandé au Gouvernement un rapport au Parlement sur les perspectives d'évolution statutaire de la DGAC. Il est regrettable que ce rapport n'ait toujours pas été remis. Le Gouvernement privilégierait la transformation de la DGAC en établissement public administratif, qui pourrait être une première étape vers l'intégration européenne de la navigation aérienne.

Rapport n° 1967, annexe 15 du 2 novembre 2009

72 p. 3 €

Rapporteur spécial :
M. Charles de Courson



→ TRANSPORTS TERRESTRES ET MARITIMES

Il s'agit en 2010 de mettre en œuvre et de traduire budgétairement – avec près de 5 milliards d'euros de crédits de paiement – les choix validés par le Grenelle de l'environnement. Dans son cadrage, le projet de loi de finances est cohérent avec cette ambition. Le réglage financier est cependant difficile. La subvention de 1,1 milliard d'euros à l'agence de financement des infrastructures de transport de France contribuera au redéploiement modal en faveur du rail, mais le financement de l'agence demande à être stabilisé. Le financement de Réseau ferré de France est également incertain. Le rapport évoque plusieurs questions d'actualité : les réformes de structure du système fiscal – taxe professionnelle et taxe carbone –, les enjeux de la fiscalité écologique, le grand emprunt, l'ouverture maîtrisée à la concurrence des transports ferroviaires, le suivi des missions d'information du Rapporteur spécial. En matière de sécurité routière, en particulier, il recommande des efforts complémentaires après la détérioration récente des résultats.

Rapport n° 1967, annexe 16 du 6 novembre 2009

136 p. 4 €

Rapporteur spécial :
M. Hervé Mariton



→ DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI

Le Rapporteur spécial salue le fait que l'augmentation des crédits de la mission Économie (+0,7 %) porte majoritairement sur le programme *Développement des entreprises et de l'emploi* (+1,5 %), qui concentre les aides directes aux entreprises. Il constate avec satisfaction que la révision générale des politiques publiques a permis de mettre en place une administration centrale et régionale plus efficace et resserrée au service des entreprises et des consommateurs. Il souligne en outre que le Gouvernement a largement simplifié la création d'entreprises par le biais du régime de l'auto-entrepreneur et qu'il soutient l'activité des PME grâce à l'intervention d'Oséo. Toutefois, il observe avec réserve l'augmentation des dépenses fiscales dont la dépense phare en 2010 est bien sûr liée à la baisse de la TVA dans la restauration. Il veillera donc à ce que le Gouvernement démontre que les professionnels du secteur ont respecté leurs engagements. Il est enfin attentif à la nécessité de renforcer la protection des consommateurs dans le cadre de la redéfinition du paysage consumériste français en 2010.

Rapport n° 1967, annexe 17 du 5 novembre 2009

168 p. 4 €

Rapporteur spécial :
M. Jérôme Chartier



→ TOURISME

Pour le tourisme, l'année 2009 a notamment été marquée par la promulgation de la loi de développement et de modernisation des services touristiques et par la création de l'opérateur unique ATOUT-France, né de la fusion de Maison de la France et d'ODIT-France. Cependant, l'ambition affichée par le Gouvernement de développer le secteur touristique français et d'accroître l'attractivité de notre pays dans ce domaine ne se reflète pas dans le montant des crédits alloués à la politique publique du tourisme. En effet, ceux-ci baissent de 2,3 % en autorisations d'engagement et de 11,8 % en crédits de paiement. Ainsi, le budget du programme *Tourisme* prévu pour 2010, avec seulement 58,08 millions d'euros d'autorisations d'engagement et 56,68 millions d'euros de crédits de paiement, ne représente que 3 % du budget de la mission Économie et moins de 0,02 % du budget général de l'État, bien en deçà des moyens mis en œuvre par l'Espagne, notre principal concurrent européen.

Rapport n° 1967, annexe 18 du 3 novembre 2009

64 p. 1,50 €

Rapporteur spécial :
M. Jean-Louis Dumont



→ COMMERCE EXTÉRIEUR

L'année 2008 marque, pour la cinquième année consécutive, une détérioration du déficit extérieur français, dans un contexte d'effondrement du commerce mondial lié à la crise économique et financière. En revanche, les résultats de la France pour l'attraction des investissements étrangers sont positifs et donc encourageants. Mis en œuvre par deux opérateurs, UBIFRANCE et l'Agence pour les investissements internationaux, les crédits de la mission Économie dédiés au soutien au commerce extérieur et à l'attractivité du territoire sont en nette progression pour 2010 (+ 22 %). Cette année doit voir s'achever la réforme du réseau d'UBIFRANCE et la mise en œuvre opérationnelle de nouveaux outils de soutien (CAP Export, Pacte PME International, ...). Ceux-ci devraient permettre de corriger deux faiblesses de l'appareil exportateur français : le manque d'entreprises exportatrices et la difficulté, pour celles qui exportent pour la première fois, de pérenniser cette orientation.

Rapport n° 1967, annexe 19 du 30 octobre 2009

44 p. 1,50 €

Rapporteur spécial :
M. Olivier Dassault



→ STATISTIQUES ET STRATÉGIE ÉCONOMIQUE

Le programme Statistiques et études économiques regroupe les activités de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et du Service des études et des statistiques industrielles. Il connaîtra en 2010 une grande stabilité (+ 0,2 % pour les autorisations d'engagement et - 0,05 % pour les crédits de paiement) qui lui permettra de poursuivre la création du pôle statistique de Metz, souhaité par le Président de la République. Le programme Stratégie économique et fiscale enregistrera une contraction de 0,6 % de ses moyens, sans rapport avec les économies rendues possibles par le transfert de plusieurs centaines d'emplois vers Ubifrance. Les raisons de cette situation peu satisfaisante seraient de deux ordres : d'une part l'explosion inattendue du coût moyen des personnels du programme ; d'autre part, la forte augmentation du remboursement par le budget de l'État à la Banque de France au titre de ses missions de service public, charge habituellement sous-estimée.

Rapport n° 1967, annexe 20 du 5 novembre 2009

44 p. 1,50 €

Rapporteur spécial :
M. Jean-Claude Mathis



→ ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT

Dotée de 44,2 milliards d'euros de crédits en 2010, la mission Engagements financiers de l'État confirme son statut de deuxième mission du budget général, après les Remboursements et dégrèvements. En 2010 plus encore que les années précédentes, l'attention se porte tout particulièrement sur le programme *Charge de la dette et trésorerie de l'État* qui, avec 42,5 milliards d'euros, représente près de 96 % des crédits de la mission. Après avoir souligné le paradoxe de 2009 (une explosion de la dette, mais des charges d'intérêt atténuées par la faiblesse des taux), le Rapporteur spécial s'inquiète des perspectives d'augmentation grandissante de la dette et de son coût, pour 2010 et dans les prochaines années. Le rapport décrit ainsi un État en situation de surendettement, avant même toute prise en compte du futur « grand emprunt » à l'élaboration duquel le Parlement n'est pour l'instant pas associé.

Rapport n° 1967, annexe 21 du 4 novembre 2009

96 p. 3 €

Rapporteur spécial :
M. Dominique Baert



→ ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Avec 60,9 milliards d'euros, les crédits de la mission progressent de 1,6 %, soit 860 millions d'euros, compte tenu d'une baisse de plus de 14 400 emplois. Pour l'ensemble de la mission, la stabilité des indicateurs de performance est aujourd'hui souhaitable et la diminution de leur nombre ne serait pas opportune, car ceux-ci sont de vrais leviers politiques pour la réforme du système d'enseignement ; plusieurs sont porteurs d'enjeux pour l'avenir économique et la compétitivité du pays. Le Rapporteur spécial demande que les résultats des évaluations sur le niveau de connaissance atteint par les élèves soient publiés d'une manière transparente, même s'ils révèlent une réalité peu flatteuse. Il souligne par ailleurs la nécessité d'affiner la mesure de la scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire, en prenant en compte le temps de scolarisation réel de l'enfant. Enfin, il souhaite que le ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche définisse une politique globale respectant les particularités de l'enseignement technique agricole et lui assurant les moyens de l'ambition que l'on conçoit pour lui.

Rapport n° 1967, annexe 22 du 4 novembre 2009

76 p. 3 €

Rapporteur spécial :
M. Yves Censi



→ GESTION FISCALE ET FINANCIÈRE

Sur le programme *Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local*, la demande de crédits parvient à contenir en 2010 les effets de l'explosion des loyers budgétaires, car les crédits de personnel n'augmentent que de 0,15 %, les effectifs diminuant de 2 %. L'objectif clé du programme est la poursuite de la mise en place de la Direction générale des finances publiques dans le réseau (directions locales unifiées et guichet fiscal unique) tout en menant à bien l'harmonisation des statuts et des règles de gestion des agents.

Pour sa part, la douane doit faire face au développement sans précédent de la contrefaçon, qui utilise de nouveaux canaux de distribution. L'augmentation des crédits demandés pour 2010 sur le programme *Facilitation et sécurisation des échanges* frôle 1 %. La réduction de 2 % des effectifs limite à 0,4 % l'évolution des charges de personnel, en dépit de la hausse des cotisations de retraite, alors que les loyers budgétaires bousculent les frais de fonctionnement. Des crédits d'investissement sont réservés pour moderniser l'équipement aéronaval et le dédouanement automatisé.

Rapport n° 1967, annexe 23 du 3 novembre 2009

156 p. 4 €

Rapporteur spécial :
M. Thierry Carcenac



→ MODERNISATION DE L'ÉTAT

Le programme *Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État* a intégré deux indicateurs nouveaux mesurant l'avancement de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et des grands projets informatiques (Chorus et SI Paye). Il ne présente toujours pas d'indicateur mesurant le respect de la norme de dépenses de l'État. La RGPP constitue le dévoiement d'une politique qui aurait pu être intelligente. Elle se traduit dans la réalité par une remise en cause du service public. Le défaut d'association des fonctionnaires aux prises de décision a été perçu comme du mépris. Le statut de la fonction publique est affaibli.

S'agissant du programme *Conduite et pilotage des politiques économique et financière*, le Rapporteur spécial s'interroge sur l'utilité de la scission en deux de l'ancien ministère de l'Économie et des finances. Elle alourdit paradoxalement les frais de fonctionnement.

Rapport n° 1967, annexe 24 du 2 novembre 2009

68 p. 3 €

Rapporteur spécial :
M. Pierre-Alain Muet



→ FONCTION PUBLIQUE

Avec une enveloppe de crédits stable, le programme *Fonction publique* maintient l'effort en matière d'action sociale interministérielle. L'évolution des comportements conduit à développer les prestations individuelles, tandis que refluent peu à peu les prestations de nature collective. La direction générale de l'Administration et de la fonction publique poursuit la modernisation de la gestion des ressources humaines : programmation stratégique, fusion des corps, rémunération à la performance, mobilité... Si les effectifs des ministères seront réduits en 2010 en application de la règle de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, ceux des opérateurs de l'État continuent à augmenter. Enfin, on peut se demander si la gestion par la performance a bien été assimilée par l'ÉNA : le contrat d'objectifs et de moyens reste en attente de signature, l'indicateur de coût d'un élève n'intègre pas les dépenses d'investissement et la subvention augmente alors que la durée de la scolarité est réduite.

Rapport n° 1967, annexe 25 du 30 octobre 2009

68 p. 3 €

Rapporteur spécial :
M. Georges Tron



→ POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT

Pour 2010, le compte d'affectation spéciale *Gestion du patrimoine immobilier de l'État* prévoit 900 millions d'euros de recettes de cessions immobilières. En application des règles du CAS, 30 millions d'euros seront consacrés au désendettement de l'État.

Créé en 2009, le programme *Entretien des bâtiments de l'État* de la mission Gestion des finances publiques voit ses crédits portés à 169 millions d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement. Ces crédits, prélevés sur les missions et programmes, représentent, pour 2010, 16 % des loyers budgétaires acquittés. Il faut par ailleurs ajouter 120 millions de crédits de paiement issus du plan de relance de l'économie. Le Rapporteur spécial préconise une gestion mutualisée de ces crédits au niveau territorial, sans « fléchage » depuis les administrations centrales. Enfin, le rapport spécial rend compte de plusieurs contrôles effectués sur des opérateurs et des services de l'État.

Rapport n° 1967, annexe 26 du 3 novembre 2009

110 pages / 3 €

Rapporteur spécial :
M. Yves Deniaud



→ IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION

Pour 2010, les crédits demandés sont en hausse de près de 11 %. Une telle revalorisation s'explique d'abord par un rebasage des crédits compte tenu de l'évolution de la demande d'asile. Le dispositif national d'accueil se verra ainsi renforcé avec la création de 1 000 places en centres d'accueil pour demandeurs d'asile, ce dont le Rapporteur spécial se réjouit. Par ailleurs, la croissance des crédits répond au transfert, au profit du ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, de la compétence en matière immobilière pour les centres de rétention administrative (CRA), une clarification qu'il convient de saluer. Par ailleurs, le Rapporteur spécial, qui souhaite voir se dénouer dans les meilleurs délais la procédure d'appel à projets pour assistance aux étrangers en CRA, se félicite que le ministère ait fait procéder à une étude quasi-exhaustive du coût d'un éloignement, répondant ainsi à la demande de nombreux parlementaires.

Rapport n° 1967, annexe 27 du 5 novembre 2009

52 p. 1,50 €

Rapporteuse spéciale :
Mme Béatrice Pavy



→ JUSTICE

Le Rapporteur spécial note avec satisfaction que les crédits de la mission Justice continuent de progresser – de 3,4 % en 2010 – affirmant celle-ci comme une priorité, puisque sa part dans le budget de l'État s'élève de façon significative depuis 2003, atteignant 2,45 % en 2010. La progression des crédits de personnel est consacrée pour l'essentiel à l'ouverture des nouveaux établissements pénitentiaires et à la création de postes pour accompagner la réforme de la procédure d'appel, intégrant les professions d'avoué et d'avocat. Le Rapporteur spécial demande que les nouveaux emplois soient consacrés en priorité aux greffes de tribunaux et aux services pénitentiaires d'insertion et de probation. Le lancement d'un nouveau programme de construction d'établissements pénitentiaires doit être précédé d'un état des lieux sur les maisons d'arrêt anciennes, très vétustes, et d'une réflexion sur la dimension et l'aménagement des nouveaux établissements. Ceux-ci devront prendre en compte les coûts indirects du surdimensionnement et, dans une perspective d'insertion et de prévention de la récidive, se concentrer sur l'unité de base de la vie carcérale : l'organisation de la journée du détenu.

Rapport n° 1967, annexe 28 du 5 novembre 2009

68 p. 3 €

Rapporteur spécial :
M. René Couanau



→ MÉDIAS

Les médias connaissent une triple révolution : technique avec le développement du tout numérique ; économique avec le tarissement de la ressource publicitaire ; organisationnelle avec les réformes en cours. En 2010, les pouvoirs publics vont consentir un soutien financier sans précédent au secteur tandis que les réformes d'envergure se poursuivront. France Télévisions devra achever sa constitution en entreprise unique et mener – de même que Radio France, RFI et l'INA – un chantier ambitieux : la renégociation des conventions collectives et accords d'entreprise. L'Audiovisuel extérieur de la France devra parfaire sa construction en média global porteur des valeurs de la France et de la francophonie. Enfin, les États généraux de la presse écrite, initiative nécessaire et succès salubre, ont initié une dynamique qu'il convient de prolonger. Face au volontarisme des pouvoirs publics, le secteur de la presse a une obligation de résultat avec la mise en œuvre rapide et complète des engagements pris par la profession.

Rapport n° 1967, annexe 29 du 4 novembre 2009

132 p. 4 €

Rapporteur spécial :
M. Patrice Martin-Lalande



→ OUTRE-MER

En 2009, les départements d'outre-mer ont été touchés par une grave crise sociale. Le Gouvernement a pris une série de mesures pour tenter de répondre à cette situation, notamment le versement d'un revenu supplémentaire temporaire d'activité, que le projet de loi de finances pour 2010 propose de rendre déductible de la prime pour l'emploi, alors que cela n'était pas prévu à l'origine. La crise sociale a eu un impact sur la loi pour le développement économique des outre-mer du 27 mai 2009 (LODEOM) : création de zones franches d'activité élargies, dispositif d'exonérations de cotisations sociales plus généreux, qui contribuera à accroître encore la dette de l'État auprès des organismes de sécurité sociale. La LODEOM a par ailleurs créé un dispositif de défiscalisation du logement social, dont la complexité augure mal de l'efficacité. Le niveau global des dépenses fiscales progresse de 6,3 %, demeurant très supérieur à celui des crédits budgétaires. Le Rapporteur spécial suivra avec une attention particulière la réforme annoncée de la dotation globale de développement économique versée à la Polynésie française.

Rapport n° 1967, annexe 30 du 29 octobre 2009

64 p. 1,50 €

Rapporteur spécial :
M. Jérôme Cahuzac



→ PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE

Annoncé le 4 décembre 2008 par le Chef de l'État, le plan de relance doit permettre de traverser la crise que la France a connue ces derniers mois. Il était prévu d'emblée qu'il se prolonge en 2010 afin d'accompagner la reprise économique. C'est pourquoi le projet de loi de finances propose l'inscription de crédits supplémentaires, sur la mission Plan de relance de l'économie, à hauteur de 2,34 milliards d'euros en autorisations d'engagement et de 4,1 milliards d'euros en crédits de paiement. Ces dotations, consacrées à l'investissement et au soutien à l'emploi, sont complétées par des dépenses fiscales qui constitueront une perte de recettes de près de 3 milliards d'euros en 2010. L'effort en faveur de la relance repose aussi sur la mobilisation du Fonds stratégique d'investissement, qui investit dans des entreprises stratégiques ou innovantes y compris au sein de la sous-traitance automobile, de la médiation du crédit et d'Oséo pour le soutien à la trésorerie des PME.

Rapport n° 1967, annexe 31 du 28 octobre 2009

84 p. 3 €

Rapporteur spéciale :
Mme Arlette Grosskost



→ POLITIQUE DES TERRITOIRES

La mission Politique des territoires se situe au cœur de la politique transversale d'aménagement du territoire dont le Gouvernement a fait une nouvelle priorité en 2009, en nommant un ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire. Son programme principal, *Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire*, retrace les moyens de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire, appelée à retrouver prochainement la dénomination de DATAR. Ces crédits ont été renforcés pour financer les priorités retenues : le soutien aux grappes d'entreprises, la labellisation de pôles de compétitivité dans le domaine des écotechnologies, une nouvelle phase pour les pôles d'excellence rurale. Le programme *Interventions territoriales de l'État*, aux règles de gestion spécifiques, obtient des résultats satisfaisants pour ses quatre actions recouvrant des enjeux territorialisés en Bretagne, en Corse, dans le Marais poitevin, en Martinique et Guadeloupe. L'ouverture à de nouvelles actions est donc envisagée pour 2011.

Rapport n° 1967, annexe 32 du 30 octobre 2009

128 p. 3 €

Rapporteur spécial :
M. Jean-Claude Flory



→ POUVOIRS PUBLICS

Tenant compte de l'absence d'évaluation de la performance qui caractérise les crédits de la mission, mais néanmoins convaincu de la légitimité et de la primauté du contrôle parlementaire, le Rapporteur spécial a tenu comme chaque année à rencontrer les principaux acteurs. De plus, la commission des finances a procédé à une audition inédite du directeur de cabinet du Président de la République. L'ampleur des informations obtenues, s'agissant en particulier de la dotation de la Présidence de la République, a été largement soulignée. La liste des sondages de l'Élysée et de leurs coûts pour 2008 et 2009 figure notamment dans le rapport. Constatant la stabilisation en volume des dotations parlementaires pour la deuxième année consécutive, le Rapporteur rappelle que la démocratie a un coût, qui doit être assumé. Il souligne enfin que l'année 2009 est marquée par le renouvellement des présidences de LCP-AN et Public Sénat, et que seule la dotation du Conseil constitutionnel pour 2010 diminue en volume.

Rapport n° 1967, annexe 33 du 6 novembre 2009

140 p. 4 €

Rapporteur spécial :
M. Jean Launay



→ POLITIQUES DE LA RECHERCHE

Le Rapporteur spécial se félicite de la progression de 3,7 % des crédits de la mission Recherche et enseignement supérieur en 2010. Comme dans les universités, les directeurs des organismes de recherche ont besoin de la faculté de recruter des agents contractuels et de leur proposer une rémunération attractive. Un amendement sur ce sujet a été adopté sur proposition du Rapporteur spécial. Alors qu'est prévu pour juin 2010 le démarrage des satellites CSO Musis, dans le cadre du projet d'observation spatiale avec cinq pays européens, les crédits destinés à couvrir cette phase paraissent très insuffisants. Le rapporteur souligne que la France doit tenir ses engagements vis-à-vis de ses partenaires. Il relève enfin la faible dotation de soutien à l'enseignement supérieur privé associatif qui conduit à aggraver les disparités entre établissements publics et privés de même niveau de formation. Cet écart ne semble pas cohérent avec la volonté du Gouvernement de mettre en place un processus de contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur privé volontaires.

Rapport n° 1967, annexe 34 du 11 novembre 2009

72 p. 3 €

Rapporteur spécial :
M. Jean-Pierre Gorges



→ RECHERCHE DANS LES DOMAINES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Rapporteur spécial, après avoir pris acte de la progression de 3,7 % des crédits de la mission Recherche et Enseignement supérieur, constate que les crédits consacrés au développement durable n'en représentent qu'un dixième, soit 2,6 milliards d'euros, et moins de 25 % de ceux alloués à la recherche. Il s'interroge toujours sur la réalité du milliard d'euros supplémentaires consacré à la recherche dans le domaine du développement durable sur la période 2009-2012, alors que ses investigations ont montré que 46 % de cette somme sont en réalité constitués de redéploiements de crédits. Il se félicite néanmoins de l'engagement en faveur du Grenelle des organismes de recherche, qui ont augmenté spontanément leurs dépenses destinées au développement durable. Il observe avec satisfaction le rôle d'amortisseur de crise joué par le crédit d'impôt recherche, mais souhaite obtenir des informations précises sur l'effet de sa réforme depuis 2008, notamment sur les petites et moyennes entreprises. Enfin, il invite le Gouvernement à suivre les propositions formulées par la mission d'évaluation et de contrôle sur les enjeux de la politique des pôles de compétitivité.

Rapport n° 1967, annexe 35 du 10 novembre 2009

52 p. 1,50 €

Rapporteur spécial :
M. Alain Claeys



→ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET VIE ÉTUDIANTE

L'année 2009 a été exceptionnelle pour l'enseignement supérieur, grâce au plan de relance. Le Rapporteur spécial salue la poursuite de cet effort en 2010. L'augmentation des moyens d'un milliard d'euros porte à la fois sur le fonctionnement et sur l'investissement. L'enseignement supérieur ne subit aucune suppression d'emploi, et 104 millions d'euros sont consacrés à la revalorisation des salaires et au « chantier carrières ». Dans le cadre de la réforme de l'allocation des moyens, 113 millions d'euros supplémentaires sont répartis entre universités, dont 66 millions d'euros pour le plan « licence », le reste permettant de compenser les inégalités de dotations en emplois. Enfin, 26 millions d'euros sont consacrés à l'augmentation des bourses. L'exécution des contrats de projets est désormais à jour, et de nouveaux partenariats public-privé sont lancés, pour 382 millions d'euros. L'objectif du « plan Anciaux » est largement dépassé pour la réhabilitation de logements ; en revanche, la mobilisation de tous les acteurs sera nécessaire pour atteindre l'objectif de construction.

Rapport n° 1967, annexe 36 du 10 novembre 2009

48 p. 1,50 €

Rapporteur spécial :
M. Laurent Hénart



→ PENSIONS

La mission Régimes sociaux et de retraite retrace l'ensemble des subventions d'équilibre versées par l'État à différents régimes spéciaux de retraite, comme ceux de la SNCF, de la RATP ou des mines. Le compte d'affectation spéciale (CAS) *Pensions* regroupe les dépenses de l'État employeur dues au titre des pensions civiles et militaires ainsi que d'autres dépenses viagères. L'ensemble des crédits consacrés par l'État au financement des retraites devrait représenter 56,8 milliards d'euros. Ils augmentent tendancielllement en raison de la dégradation de l'équilibre démographique des régimes concernés et de la diminution de leurs ressources hors dotation de l'État. Compte tenu du faible impact des réformes de 2003 et 2007, la subvention employeur qui permet d'équilibrer le CAS passe de 60,14 % à 62,14 %, une hausse qui pèse lourdement sur les charges de personnel des ministères, et le montant des subventions versées aux régimes spéciaux en déclin démographique augmente de 10 %.

Rapport n° 1967, annexe 37 du 3 novembre 2009

76 p. 3 €

Rapporteurs spéciaux :
M. Patrick Lemasle



M. Michel Vergnier



→ COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Dans un environnement économique précaire, la situation financière des collectivités territoriales est difficile depuis 2008. Toutefois, malgré les contraintes dues à l'application de la norme de progression des dépenses au niveau de l'inflation (+ 1,2 %), le Rapporteur spécial souligne la progression des crédits de la mission Relations avec les collectivités territoriales à périmètre constant : + 1,5 % en autorisations d'engagement et + 2,3 % en crédits de paiement. Compte tenu du vote de l'Assemblée nationale en première lecture, cette progression sera plus limitée du fait du gel de certaines dotations au profit de l'augmentation de la part péréquation de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Il se félicite ainsi de l'accroissement de + 0,9 % de l'enveloppe de la DGF en 2010 contre + 0,6 % dans le texte initial. Le vote de l'Assemblée nationale permet aussi de limiter l'écèlement du complément de garantie de la dotation forfaitaire des communes à 2 % au lieu de 3,5 % (article 55), de porter l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine à 70 millions d'euros contre 40 millions (article 56), de reconduire la dotation de développement urbain à 50 millions d'euros et de doubler la dotation du fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement des armées (article 58).

Rapport n° 1967, annexe 38 du 3 novembre 2009

116 p. 3 €

Rapporteur spécial :
M. Marc Laffineur



→ REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS

Faisant suite aux propositions faites par la commission des finances du Sénat en 2007 et à l'évolution de la nomenclature du programme 200, réalisée cette année, le Rapporteur spécial a tracé plusieurs pistes d'évolution visant à améliorer le contrôle et l'information du Parlement. Il propose notamment d'intégrer, au sein de la norme de dépense, les restitutions de crédit d'impôts, de façon à mieux contrôler la dynamique des dépenses fiscales. La préparation du rapport spécial a été marquée par une audition du responsable de programme réalisée conjointement avec la Rapporteuse du Sénat. Cette collaboration entre les assemblées s'est révélée précieuse et a permis d'enrichir l'information du Parlement.

Sur les crédits de la mission, les années 2009 et 2010 se révèlent exceptionnelles en raison notamment des mesures fiscales du plan de relance et de la réforme de la taxe professionnelle. La mission a donc été au cœur de l'actualité de la politique économique du Gouvernement. Sa dotation chuterait à 78,4 milliards d'euros en 2010.

Rapport n° 1967, annexe 39 du 6 novembre 2009

52 p. 1,50 €

Rapporteur spécial :
M. Jean-Yves Cousin



→ SANTÉ

La stabilité des moyens accordés à la mission Santé ne saurait masquer les changements profonds qui vont l'affecter en 2010. La mise en place des agences régionales de santé modifie sensiblement les modalités de la gestion des crédits de santé publique au niveau territorial. Le paysage des agences sanitaires sera également reconfiguré en 2010 avec la fusion programmée de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments et de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail. L'impact budgétaire du lancement d'un nouveau plan Cancer n'apparaîtra quant à lui sur les crédits de la mission qu'en 2011. Celle-ci est enfin et surtout marquée par le déploiement de moyens financiers exceptionnels dans le cadre de la lutte contre le virus de la grippe A (H1N1), qui est principalement portée par l'établissement public de réponse aux urgences sanitaires, et à laquelle le Rapporteur spécial attache une attention toute particulière.

Rapport n° 1967, annexe 40 du 9 novembre 2009

92 p. 3 €

Rapporteur spécial :
M. Gérard Bapt



→ SÉCURITÉ PUBLIQUE

De tous les services de l'État, la police et la gendarmerie ont connu depuis 2002 les plus profondes transformations : modification des structures, changement de méthodes et réforme du management. Leurs résultats sont excellents puisque, entre 2001 et 2008, la délinquance a connu un recul historique de 12,5 %, le nombre des tués sur les routes est passé de 7 700 à moins de 4 300, le taux d'élucidation des infractions a progressé de 24,9 % à 37,6 %. Depuis 2008, la révision générale des politiques publiques conduit à une baisse des effectifs. Il devient donc encore plus important d'optimiser l'utilisation des moyens mis à la disposition des services de sécurité alors que la part des rémunérations atteint 85,9 % des crédits. La sécurité publique reste une priorité majeure du Gouvernement. Pour autant, elle n'échappe pas aux contraintes qui marquent à présent la gestion budgétaire. Il faudra donc plus que jamais rechercher tous les moyens d'éviter les doublons, de mutualiser les moyens, de coordonner les actions, de spécialiser les services et de motiver les agents.

Rapport n° 1967, annexe 41 du 5 novembre 2009

64 p. 1,50 €

Rapporteur spécial :
M. Michel Diefenbacher



→ SÉCURITÉ CIVILE

La sécurité civile représente plus de 5,8 milliards d'euros de dépenses en France : 1 milliard pour l'État et 4,8 milliards pour les collectivités territoriales. Les coûts des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) ont encore augmenté en 2008 de plus de 6 % par rapport à 2007. En 2008, les SDIS employaient 39 226 sapeurs-pompiers professionnels (+ 507 par rapport à 2007). Préoccupée par cette flambée des coûts, la mission d'évaluation et de contrôle a présenté un rapport en juillet 2009. Depuis, les avancées réalisées par le Gouvernement sont réelles sur certains sujets : choix du directeur départemental ; guide des bonnes pratiques ; formation. Cependant, il reste encore à convaincre sur de nombreux sujets comme la définition des missions des SDIS, des SAMU et des ambulanciers, la gouvernance des SDIS, le fonctionnement de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours, le régime des gardes de sapeurs-pompiers professionnels et la transparence des coûts.

Rapport n° 1967, annexe 42 du 10 novembre 2009

84 p. 3 €

Rapporteur spécial :
M. Georges Ginesta



→ SOLIDARITÉ, INSERTION ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Les crédits de paiement de la mission Solidarité, insertion, égalité des chances connaîtront en 2010 une augmentation de 10,6 %. Cette évolution est essentiellement due à la généralisation du revenu de solidarité active (RSA) en métropole depuis le 1^{er} juin 2009. Sa montée en charge s'effectue de manière satisfaisante. Corrélativement, les crédits de l'allocation de parent isolé, intégrée au RSA, diminuent.

Le budget permet également la mise en œuvre des engagements concernant le programme *Handicap et dépendance*, dont la revalorisation progressive de 25 % de l'allocation aux adultes handicapés entre 2007 et 2012 et l'augmentation de 1 400 places par an en établissements et services d'aide par le travail. Enfin, des efforts importants d'efficience et de maîtrise des coûts sont réalisés. Il s'agit principalement du regroupement de plusieurs administrations centrales et, au niveau déconcentré, de la mise en place des agences régionales de santé.

Rapport n° 1967, annexe 43 du 5 novembre 2009

108 p. 3 €

Rapporteur spécial :
M. Jean-Marie Binetruy



→ SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

59 millions d'euros de plus pour la mission Sport, jeunesse et vie associative : c'est ce que prévoit le projet de loi de finances pour 2010, cette augmentation bénéficiant principalement au programme Jeunesse et vie associative. Mais au-delà des apparences et des astuces de présentation visant notamment à amalgamer aux crédits de l'État ceux du Centre national du développement du sport, le Rapporteur spécial montre que cette progression vient de l'intégration de deux nouvelles lignes de crédits dédiées au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse et au service civique. Sans ces deux nouveautés et à structure constante, les crédits de la mission sont en baisse, respectant ainsi l'évolution triennale assumée et programmée. Au fil des pages, le Rapporteur spécial souligne que le désengagement de l'État se poursuit, marquant malheureusement une nouvelle étape dans la fragilisation de ce secteur.

Rapport n° 1967, annexe 44 du 4 novembre 2009

64 p. 1,50 €

Rapporteur spécial :
M. Henri Nayrou



→ POLITIQUES DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

La mission Travail et emploi reflète la mobilisation du chef de l'État et du Gouvernement en faveur de l'emploi. Pour faire face à la crise, 1,4 milliard d'euros compléteront en 2010 – via la mission Plan de relance de l'économie et le Fonds d'investissement social (FISo) – cet effort pour le porter à 12,6 milliards d'euros. Le programme *Accès et retour à l'emploi* représente 5,84 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 5,89 milliards d'euros en crédits de paiement, en léger repli du fait de l'extinction de contrats aidés et de la mise en place du contrat unique d'insertion. Deux autres programmes sont plus modestement dotés : le programme *Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail*, qui finance un outil de mesure de l'audience de la représentativité syndicale, et le programme *Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail*, qui poursuivra le plan pluriannuel de modernisation et de développement de l'inspection du travail.

Rapport n° 1967, annexe 45 du 3 novembre 2009

68 p. 3 €

Rapporteuse spéciale :
Mme Chantal Brunel



→ ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

Avec 580 000 destructions d'emplois marchands en 2009, la dégradation du marché de l'emploi se poursuit, tandis que les outils de traitement conjoncturel de la crise (chômage partiel, contrats de transition professionnelle) sont fortement sollicités. Dans un contexte aussi incertain, l'évolution des dotations de la mission Travail et emploi pour 2010 manque de la plus élémentaire prudence avec une diminution de ses crédits de l'ordre de 5 %. Le programme *Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi* n'est pas ménagé avec des crédits en repli de 11,7 %, atteignant 4,63 milliards d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. La création d'une mission Plan de relance de l'économie, par la première loi de finances rectificative pour 2009, renforce encore le sentiment d'improvisation. Elle complique aussi le suivi de l'exécution et l'analyse des crédits demandés pour 2010.

Rapport n° 1967, annexe 46 du 2 novembre 2009

72 p. 3 €

Rapporteur spécial :
M. Christian Eckert



→ VILLE

La politique de la ville, d'une importance majeure, est mise en œuvre par des actions très visibles et très symboliques. L'assèchement des contributions du « 1 % logement » menace la trésorerie de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, sauf en cas d'ouverture, dès 2011, d'importantes dotations budgétaires. Si les prélèvements sur le 1 % logement devaient perdurer, il serait légitime de s'interroger sur la pertinence d'une ressource quasi-fiscale se substituant à un financement budgétaire. La méthode pratiquée en matière de contrats urbains de cohésion sociale est perfectible : la procédure est lourde, de multiples acteurs interviennent, dont les services extérieurs de l'État, qui n'ont qu'une connaissance lointaine des problèmes des quartiers. La rigidité de dispositifs arrêtés *a priori* ne paraît pas un gage d'efficacité. Mieux vaudrait, nonobstant la tradition administrative française, apporter des financements libres d'emploi aux collectivités, avant d'en évaluer l'usage *a posteriori*. Du reste, l'ensemble de la politique de la ville ne brille pas par la qualité de son évaluation. Pour le Rapporteur spécial, l'esprit de la loi organique relative aux lois de finances est bien loin.

Rapport n° 1967, annexe 47 du 4 novembre 2009

40 p. 1,50 €

Rapporteur spécial :
M. François Goulard



→ LOGEMENT

Le secteur du logement est fortement affecté par la crise économique, à laquelle ce budget s'efforce d'apporter une réponse. En 2009, le plan de relance a permis d'accélérer le rythme de construction de logements et d'améliorer l'hébergement d'urgence. Le Rapporteur spécial souligne que, de 2005 à 2009, plus de 500 000 logements locatifs sociaux auront été financés : l'objectif du Plan de cohésion sociale est donc dépassé. En 2010, l'effort national en faveur du logement représente près de 35 milliards d'euros, dont 9 milliards d'euros de dépenses budgétaires, 11,5 milliards d'euros de dépenses fiscales et 14,3 milliards d'euros de contributions sociales et patronales – y compris le « 1 % logement ». Les crédits de paiement des trois programmes examinés progressent de 6,3 %. L'importante augmentation des aides personnelles est liée à la hausse du nombre de demandeurs d'emploi ainsi qu'à une réforme du mode de calcul des droits. Les crédits permettront le financement de 110 000 nouveaux logements sociaux.

Rapport n° 1967, annexe 48 du 4 novembre 2009

96 p. 3 €

Rapporteur spécial :
M. François Scellier



→ PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

Cette année, le Rapporteur spécial s'est attaché à évaluer les évolutions de la politique de l'État actionnaire du fait de la crise ainsi que l'impact de celle-ci sur les entreprises du périmètre. À cet effet, il a auditionné le directeur général de l'Agence des participations de l'État ainsi que plusieurs dirigeants d'entreprises publiques. Il apparaît que l'État actionnaire a fait preuve de réactivité et de pragmatisme et que son action a été caractérisée par un fort volontarisme, adapté à la situation. La création du fonds stratégique d'investissement constitue, à cet égard, un événement marquant. Le Rapporteur spécial s'est également attaché à anticiper les défis auxquels les entreprises du périmètre devront répondre. Il suivra avec attention, tout au long de l'année, la situation financière de ces entreprises ainsi que les grandes décisions stratégiques qu'elles seront amenées à prendre.

Rapport n° 1967, annexe 49 du 5 novembre 2009

64 p. 1,50 €

Rapporteur spécial :
M. Camille de Rocca Serra



COMMISSION DES **AFFAIRES CULTURELLES**



Présidente
Mme Michèle Tabarot

→ RAYONNEMENT CULTUREL ET SCIENTIFIQUE

Le rapport porte cette année sur l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Celle-ci remplit trois missions essentielles : assurer la continuité du service public d'éducation pour les enfants français ; contribuer à la diffusion de la langue et de la culture françaises auprès des élèves étrangers ; participer au renforcement des relations entre les systèmes éducatifs français et étrangers. Le réseau d'établissements de l'AEFE est unique au monde, d'abord par sa densité et son étendue – 461 établissements scolarisant 253 000 élèves dont 95 000 Français –, ensuite par sa souplesse et sa faculté d'adaptation aux situations locales. Efficace et attractif, le dispositif de l'AEFE pourrait cependant être menacé par des difficultés grandissantes que le Rapporteur a souhaité approfondir. Il apparaît notamment qu'au sous-financement chronique de l'Agence s'ajoutent des transferts de charges immobilières et de personnels sans compensation satisfaisante ainsi que la gratuité de la scolarité des élèves français appliquée progressivement depuis 2007. Le Rapporteur a ainsi constaté les effets pervers de cette gratuité, tout particulièrement au détriment des familles étrangères et des élèves boursiers. Il recommande une révision de cette mesure et, plus largement, la mise en place de nouvelles stratégies de développement du réseau.

Avis n° 1968, tome 1 du 2 novembre 2009

52 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Hervé Féron



→ CULTURE : CRÉATION, TRANSMISSION ET DÉMOCRATISATION

Le Rapporteur a choisi de centrer son avis sur le thème « Spectacle vivant et territoires ». En 2009, le budget du spectacle vivant était annoncé en hausse de plus de 20 % en autorisations d'engagement mais, hors projet de la Philharmonie, il était purement et simplement en stagnation. Dans un cadre budgétaire aussi contraint, le Rapporteur s'est interrogé sur la pertinence d'un tel investissement alors que les budgets des institutions et des compagnies en région sont de plus en plus resserrés, notamment ceux des petites structures. Or la culture vit et se renouvelle par l'initiative. Il convient donc de veiller à ce que celle-ci soit protégée, surtout en région. C'était tout l'objectif de la décentralisation culturelle initiée dès l'après-guerre. Aujourd'hui, le déséquilibre le plus évident semble être entre Paris et les régions. Mais on ne doit pas oublier les déséquilibres existants également au niveau local, entre territoires, entre départements d'une même région, entre villes d'un même département et entre centres urbains, banlieues et zones rurales.

Où en est l'aménagement culturel du territoire ? Où en est la réflexion du ministère sur ce sujet ? Quelles pistes proposer ? Telles sont les questions auxquelles le Rapporteur a voulu répondre.

Avis n° 1968, tome 2 du 10 novembre 2009

104 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Marcel Rogemont



→ CULTURE : PATRIMOINES

À mi-parcours de la loi de 2005 sur le handicap – dont la plupart des mesures devront être effectives en 2015, notamment sur le plan de l'adaptation du bâti – le Rapporteur a voulu faire un état des lieux ciblé sur le patrimoine, en se focalisant plus particulièrement sur le patrimoine monumental et les musées. Comment évaluer à ce jour les efforts fournis ? Quelles conséquences a déjà eu leur mise en œuvre ? Le ministère vient-il en soutien des collectivités et particuliers propriétaires de patrimoine monumental et des musées pour la mise aux normes et l'accueil de tous les publics handicapés et de quelle façon ? Plus largement, le Rapporteur fait un état des lieux des mesures existant en la matière pour le secteur du patrimoine et évalue les financements et les budgets alloués à la mise en œuvre des dispositions de la loi. Pour ce faire, il a rencontré près d'une vingtaine d'institutions, d'associations ou de personnalités et s'est rendu en région afin d'apprécier sur place les projets mis en œuvre et les réflexions en cours sur cette thématique.

Avis n° 1968, tome 3 du 10 novembre 2009

108 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Marc Bernier



→ ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Annoncée par le Président de la République dans sa Lettre aux éducateurs, la revalorisation financière du métier d'enseignant est engagée. Le Rapporteur a souhaité se pencher sur cette politique prioritaire alors que le métier d'enseignant connaît une crise d'attractivité, liée à des conditions d'exercice difficiles, et voit son niveau de recrutement s'élever au diplôme de master. Une vingtaine de propositions, articulées autour de deux axes principaux et visant à assurer une meilleure reconnaissance des enseignants par la Nation, sont donc présentées. D'une part, la revalorisation financière des enseignants doit être ciblée, en visant les débuts de carrière, en élargissant les possibilités de promotion et en récompensant, par le versement de primes, la valeur pédagogique réelle devant les élèves. D'autre part, cette politique doit comprendre un volet « moral », qui permette de mieux accompagner les enseignants débutants et de moduler les obligations de service de leurs collègues plus expérimentés.

Avis n° 1968, tome 4 du 3 novembre 2009

80 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Dominique Le Mèner



→ AUDIOVISUEL

L'avis est consacré à la crise historique du marché publicitaire qui a marqué l'année 2009 et qui résulte de la crise économique mais aussi d'évolutions structurelles du paysage médiatique, de plus en plus fragmenté en raison de la multiplication des chaînes de télévision et de la concurrence croissante des nouveaux médias. Ces bouleversements interviennent parallèlement à l'entrée en vigueur d'importantes réformes : suppression en deux étapes de la publicité sur France Télévisions, assouplissement du cadre juridique de la publicité sur les chaînes privées et taxation du report vers ces dernières de la publicité supprimée sur le service public. Ce report n'ayant pu être observé, le Rapporteur suggère de corriger l'impact de cette taxe. En outre, compte tenu de l'excellent chiffre d'affaires publicitaire réalisé par France Télévisions, le Rapporteur insiste sur la nécessité de tenir les clauses de rendez-vous qui doivent permettre de réexaminer, à la lumière des évolutions constatées sur le marché publicitaire, l'opportunité de supprimer la publicité diurne sur les chaînes du groupe.

Avis n° 1968, tome 5 du 6 novembre 2009

60 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Christian Kert



→ PRESSE ÉCRITE

Les jeunes lisent peu la presse écrite, moins que les autres catégories de la population, et la lisent de moins en moins. Pour enrayer cette évolution inquiétante pour l'avenir de la presse et de notre vie démocratique, les initiatives mises en place apparaissent insuffisantes. Le Rapporteur présente les conditions qui lui paraissent nécessaires à la réussite de l'opération « Mon journal offert » et suggère notamment d'en ouvrir le champ à la presse en ligne. Il met l'accent sur la nécessité de renforcer la place de la presse à l'école en proposant que les établissements scolaires puissent utiliser les invendus des diffuseurs de presse et en formulant diverses propositions en matière d'éducation aux médias. Les actions de formation des enseignants lui semblent devoir être privilégiées et complétées par un abonnement gratuit en faveur des professeurs stagiaires. Il rappelle l'urgence d'appliquer un taux réduit de TVA à la presse en ligne et appelle les éditeurs à innover sur leurs contenus.

Avis n° 1968, tome 6 du 6 novembre 2009

60 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Michel Herbillon



→ RECHERCHE

L'avis est consacré à la réorganisation du CNRS. Celui-ci a célébré son soixante-dixième anniversaire le 19 octobre 2009 et a fait l'objet, en moins de deux ans, d'une réorganisation importante tant de ses structures que de ses missions. Un plan stratégique en 2008, puis un contrat d'objectifs en 2009 ont porté une réforme qui met en place, dans l'établissement, 10 grands instituts piliers de recherche bien identifiés, s'articulant autour de trois grands pôles transversaux renforçant l'interdisciplinarité interne. Les découvertes se faisant aux interfaces, l'organisme est également au centre des alliances nouvellement créées avec d'autres établissements de recherche, dans les domaines des sciences de la vie, de l'énergie et de l'informatique. Les entretiens conduits par le Rapporteur comme les visites de laboratoires ont confirmé la place du CNRS au coeur du dispositif français de recherche, dont il couvre tout le champ, développant tout le continuum de la recherche, du conceptuel aux applications.

Avis n° 1968, tome 7 du 12 novembre 2009

88 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Olivier Jardé



→ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La Rapporteuse a choisi de centrer son avis sur le positionnement des instituts universitaires de technologie (IUT) dans l'enseignement supérieur. En effet, les nouvelles compétences attribuées aux universités au titre de la loi « LRU » conduisent à remettre en cause l'autonomie de leurs IUT, en raison de la disparition des crédits « fléchés » dont ces composantes bénéficiaient jusqu'à présent. Ce nouveau contexte a ouvert une crise de confiance entre les universités et les IUT, ces derniers craignant de ne plus disposer des moyens qui leur permettent de rester à l'avant-garde de la politique de professionnalisation des formations universitaires. Or l'enseignement supérieur ne pourrait qu'être perdant si sa composante IUT était ainsi sacrifiée sous couvert d'une politique de gestion « centralisatrice » de la part des présidents d'université, entrant en contradiction avec l'esprit de la loi « LRU ». C'est pourquoi la Rapporteuse propose l'adoption de mesures conservatoires en faveur des moyens des IUT, qui permettent aux instituts et aux universités de construire un partenariat au service de l'insertion professionnelle de leurs étudiants. Elle présente également des recommandations sur le positionnement du diplôme universitaire de technologie à Bac + 2 ou Bac + 3 et l'accueil des bacheliers technologiques en IUT.

Avis n° 1968, tome 8 du 12 novembre 2009

114 p. 3 €

Rapporteuse pour avis :
Mme Françoise Guégot



→ SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Le Rapporteur a souhaité mettre en valeur le lien sport-santé et les bienfaits des activités physiques et sportives pour relever les défis sanitaires – sédentarité, obésité, développement des maladies chroniques... Faisant le constat des insuffisances de l'action publique en ce domaine, il formule une série de propositions concrètes visant à définir une politique publique sport-santé cohérente, déclinée à tous les niveaux. Il s'agit d'agir sur l'environnement en développant les plans de déplacements actifs, de favoriser l'éveil sportif dès le plus jeune âge et de renforcer le sport à l'école et dans l'enseignement supérieur, d'inciter à « la vie active » et au sport-loisir pour tous, à tous les âges de la vie, y compris chez les seniors, de mieux intégrer les activités physiques et sportives dans l'entreprise et, enfin, de développer les nouveaux métiers du sport-santé.

Avis n°1968, tome 9 du 4 novembre 2009

92 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Régis Juanico



COMMISSION DES **AFFAIRES ÉCONOMIQUES**



Président
M. Patrick Ollier

→ AGRICULTURE

Dans un contexte budgétaire difficile, la dotation de la mission Agriculture pour 2010 reste stable, à hauteur de 3,4 milliards d'euros, dérogeant ainsi à la programmation pluriannuelle des finances publiques. La décrue de certains dispositifs (plan pêche, équarrissage, farines animales) permettra de financer les mesures décidées dans le cadre du bilan de santé de la PAC (revalorisation des indemnités compensatrices des handicaps naturels, relance de la mesure rotationnelle, soutien à l'assurance récolte), ainsi que les priorités du ministère pour 2010 que sont l'installation, la poursuite du plan Chablis suite au passage de la tempête Klaus et la réalisation du recensement agricole. En revanche, les financements alloués au plan Ecophyto 2018 ou au plan de performance énergétique des exploitations ne semblent pas correctement calibrés pour faire face aux besoins. Quant aux moyens consacrés à la gestion des crises (crédits d'intervention de FranceAgriMer, dispositif Agridiff, fonds d'allègement des charges), ils apparaissent nettement insuffisants au regard de la conjoncture actuelle, comme en témoigne d'ailleurs l'annonce faite le 27 octobre 2009 par le Président de la République d'un plan d'urgence pour l'agriculture doté de 1,6 milliards d'euros.

Avis n° 1969, tome 1 du 10 novembre 2009

37 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Antoine Herth



→ INDUSTRIE - ÉNERGIE

Comment créer les conditions d'une croissance verte ? Il faut avant tout aider les populations les plus précarisées et les plus touchées par les conséquences du changement climatique, en créant des emplois nouveaux et innovants dans les secteurs des nouvelles technologies de l'énergie, de l'efficacité énergétique des bâtiments et du véhicule propre. Mais il convient également d'anticiper les ruptures technologiques permises par les nanotechnologies et les réseaux intelligents, qui permettent d'optimiser l'utilisation de l'énergie avec un contrôle par l'utilisateur lui-même de sa consommation, essentiel pour modifier nos comportements en matière d'économies d'énergie. Après avoir évalué comme insuffisantes et trop dispersées les actions financées en ce sens dans le PLF 2010, le rapport plaide pour un véritable accompagnement des filières aujourd'hui en difficulté, en particulier la chimie et la papeterie, vers les écotechnologies, et des PMI-PME innovantes, fragilisées par le développement notoirement insuffisant de la filière de capital risque.

Avis n° 1969, tome 2 du 12 novembre 2009

79 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
Mme Geneviève Fioraso



→ ENTREPRISES

Notre pays et nos entreprises ont été frappés de plein fouet par une crise d'une ampleur et d'une brutalité sans précédent depuis la crise de 1929. La réaction énergique du Gouvernement a été à la hauteur de ces circonstances exceptionnelles et a même reçu un satisfecit du Fonds monétaire international. Certaines de ces mesures de relance seront reconduites l'année prochaine, mais il convient également de préparer dès maintenant « l'après crise ». Le rapport s'attache donc à dresser un bilan des mesures mises en œuvres dans le cadre du plan de relance en faveur du financement des PME et présente les initiatives annoncées le 5 octobre dernier par le Président de la République afin de renforcer leurs fonds propres. Il détaille également les moyens dévolus aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services dans le programme *Développement des entreprises et de l'emploi*, qui participent de cet effort global d'amélioration de la compétitivité de notre économie.

Avis n° 1969, tome 3 du 3 novembre 2009

29 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Jean-Paul Charié



→ TOURISME

La légère baisse des crédits du tourisme doit s'appréhender au regard des importantes réformes engagées au titre de ce secteur-clé de l'économie française. La mutualisation des moyens de l'État par l'absorption de l'ancienne direction du tourisme au sein de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services du ministère de l'économie doit désormais être déclinée au niveau déconcentré. En outre, la loi de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009 procède à une refonte du cadre juridique (hébergements, offices de tourisme, communes touristiques) et consacre le rôle essentiel de l'agence Atout France, nouvellement créée, en matière de promotion et de soutien à l'économie touristique. L'extension du dispositif des chèques-vacances géré par l'ANCV contribue par ailleurs à la relance du tourisme social. L'objectif de donner à la politique du tourisme les moyens de sa réussite sur le long terme passe par une mise en œuvre concrète des nouveaux outils dont elle dispose.

Avis n° 1969, tome 4 du 10 novembre 2009

40 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Daniel Fasquelle



→ COMMERCE EXTÉRIEUR

Pour la cinquième année consécutive, les chiffres du commerce extérieur de la France accusent un déficit important. L'embellie qui a marqué le début de l'année 2008 fut de courte durée. Sous l'effet de la crise, les exportations françaises ont par la suite marqué le pas. Les fortes perturbations économiques qui ont affecté le monde ont profondément ralenti les échanges internationaux, entraînant un repli global de la consommation et une frilosité certaines des investissements dans l'ensemble des biens et services. Les résultats du commerce extérieur de la France doivent être mis en perspective avec l'évolution générale des flux relatifs aux échanges commerciaux internationaux, ce qui permet de relativiser des chiffres qui, isolés de leur contexte, pourraient paraître inquiétants. Afin de préparer l'avenir, il importe d'anticiper la reprise attendue et d'accompagner les entreprises françaises, que ce soient les grands groupes ou les PME, dans leur préparation de l'après crise.

Avis n°1969 tome 5 du 9 novembre 2009

43 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. François Loos



→ CONSOMMATION

Dans cet avis, le Rapporteur examine les crédits des quatre actions du programme consacré à la défense des consommateurs. Ceux-ci connaissent une relative stabilité bien que le nombre des contrôles et procédures menés par les services compétents ne cesse pas de croître. La disparition du Conseil de la concurrence et la création de l'Autorité de la concurrence, les restructurations emportant des transferts de personnels vers les directions départementales interministérielles se traduisent toutes par des réductions d'effectifs. Les crédits dévolus au soutien des associations de défense des consommateurs n'ont pas évolué depuis plusieurs décennies. Enfin, le Rapporteur évalue la situation du e-commerce, le contexte juridique qui est le sien ainsi que son impact sur l'emploi.

Avis n° 1969, tome 6 du 9 novembre 2009

45 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Jean Gaubert



→ COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET POSTES

Le secteur des communications électroniques et des postes a une importance économique fondamentale. Avec 234,6 millions d'euros environ pour 2010, les dépenses de l'État concernant ce secteur sont limitées et ne progressent que de 2 % par rapport à l'exercice 2009. Le rapport insiste sur l'évolution de la réglementation, qui reflète mieux l'importance du secteur, et sur deux sujets qui intéressent les consommateurs : la couverture numérique du territoire et la tarification des communications électroniques. Les informations recueillies au sein de la commission des affaires économiques montrent que, dans un nombre significatif de zones déclarées couvertes par les opérateurs mobiles, le réseau n'est pas accessible ou l'est avec une faible qualité de service. Les consommateurs ne sont en outre pas suffisamment informés, par ces opérateurs, de l'adéquation entre leur forfait et leur consommation réelle. Dans ces deux domaines, des progrès peuvent être réalisés.

Avis n° 1969, tome 7 du 10 novembre 2009

29 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Alfred Trassy-Paillogues



→ OUTRE-MER

L'année 2009 fut, pour l'outre-mer, celle des turbulences. Aux vents contraires soufflant sur l'économie et la situation sociale des populations ultramarines, les pouvoirs publics opposèrent une nouvelle loi de développement et un programme de relance adapté aux particularités locales. Le projet de budget pour 2010 creuse le même sillon et atteste d'un effort collectif sensible en faveur des outre-mer, spécialement en matière d'emploi, de formation professionnelle et de logement.

Avis n° 1969, tome 8 du 3 novembre 2009

58 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Alfred Almont



→ PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE

La mission Plan de relance de l'économie est atypique puisqu'elle concerne des dépenses additionnelles, temporaires, et à consommer rapidement pour soutenir l'économie en période de crise. Le rapport souligne la transparence de la mise en œuvre du plan, la bonne consommation des crédits 2009, ainsi que des dotations 2010 qui permettront de mettre fin au plan en douceur, notamment en ce qui concerne le soutien à la trésorerie des entreprises. Le rapport dresse par ailleurs un premier bilan de la loi de relance du 17 février 2009, dont l'application apparaît très satisfaisante : tous les textes d'application ont été pris à l'exception d'un décret et les informations remontant du terrain montrent l'intérêt de nombreuses mesures.

Avis n° 1969, tome 9 du 10 novembre 2009

26 p. 0,75 €

Rapporteur pour avis :
Mme Laure de La Raudière



→ GRANDS ORGANISMES DE RECHERCHE

Les moyens consacrés aux grands organismes de recherche sont répartis entre dix programmes de la mission Recherche et enseignement supérieur. Pour la troisième année consécutive, le budget de la mission est en hausse significative puisqu'il s'élève à 25,425 milliards d'euros pour 2010 (en hausse de 5,26 % par rapport à 2009). Les moyens dévolus aux grands organismes de recherche sont en forte croissance afin de leur permettre de faire face aux profondes mutations dont ils sont l'objet. Bien que devant être saluée, cette hausse ne doit pas pour autant masquer certaines tensions existantes.

À cet effet, il serait souhaitable d'unifier le niveau des taux de la réserve de précaution (0,25 % sur la masse salariale et 2,5 % sur l'ensemble des autres crédits de paiement) afin de clarifier la situation existante et de ne pas pénaliser un organisme selon qu'il a la qualité d'établissement public ou d'établissement scientifique et technologique. Il convient également de réfléchir aux modalités de versement du crédit d'impôt recherche dont l'efficacité, si elle est avérée, demande néanmoins à être parfaitement évaluée. Enfin, si la politique spatiale demeure une priorité de l'État, il convient de veiller à lui accorder les moyens budgétaires nécessaires pour permettre à la France de rester au premier rang des puissances européennes dans ce secteur.

Avis n° 1969, tome 10 du 10 novembre 2009

42 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Pierre Lasbordes



➔ RECHERCHE INDUSTRIELLE

Dans le cadre de l'examen des crédits du programme 192 consacrés aux pôles de compétitivité, à l'action d'OSEO Innovation et aux moyens de plusieurs écoles d'ingénieurs, le rapport s'attache plus particulièrement à l'articulation du soutien à la recherche publique et à la recherche privée, déplorant la faiblesse de cette dernière au regard des objectifs de la stratégie de Lisbonne. L'évaluation des principaux instruments de soutien, comme le crédit d'impôt recherche, est totalement insuffisante ; des contrôles réels de son utilisation doivent être mis en œuvre. Fonctionnant à « guichet ouvert », ce dispositif bénéficie de plus en plus aux grands groupes, aux dépens des PME. Enfin, la politique de mobilité des chercheurs, de la recherche publique à l'entreprise, à double tranchant, doit être débattue : s'il faut encourager les partenariats, ceux-ci doivent être équilibrés, de sorte que le soutien à la recherche privée ne conduise pas à son externalisation.

Avis n° 1969, tome 11 du 12 novembre 2009

42 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Daniel Paul



➔ POLITIQUE DE LA VILLE

S'il figure déjà dans la devise nationale, le principe d'égalité reste à inscrire dans la réalité des territoires urbains. Les zones urbaines sensibles concentrent les difficultés sociales et économiques qu'il est du devoir de la République de s'attacher à résoudre. La France consent de longue date un effort important que le projet de loi de finances pour 2010, inscrit dans la programmation pluriannuelle des finances publiques, ne vient pas modifier. Les quelques réductions de crédits par rapport à l'année précédente s'expliquent, pour l'essentiel, par des changements de périmètre et par les conséquences de décisions passées. Les enjeux des budgets suivants seront plus décisifs. Le financement de l'Agence nationale de rénovation urbaine, pour l'heure confié à *Action Logement*, reviendra à la charge de l'État. Il faudra aussi s'interroger sur les perspectives de réforme de la dotation de solidarité urbaine, aujourd'hui éclatée entre de trop nombreux bénéficiaires pour avoir une réelle efficacité.

Avis n° 1969, tome 12 du 10 novembre 2009

53 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Michel Piron



➔ LOGEMENT

Essentiellement consacré aux aides personnelles et marqué par des changements de périmètre, le budget du logement pour 2010 connaît une hausse importante qui s'explique par les effets de la crise économique. Ainsi, la hausse contracyclique des aides personnelles devrait permettre d'atténuer une éventuelle augmentation du taux d'effort des ménages dans un contexte de hausse du nombre de demandeurs d'emploi. En outre, le projet de loi de finances propose la programmation de 110 000 constructions de logements sociaux en 2010. Enfin, les dépenses fiscales en faveur du logement sont principalement axées sur le secteur du bâtiment, sur l'accès social à la propriété, sur l'investissement locatif et sur la performance énergétique. Parallèlement à l'analyse du projet de budget, le Rapporteur présente les principaux dispositifs de « fiscalité verte » applicables au secteur du logement et dresse un bilan mitigé de la politique menée par le Gouvernement en faveur de l'hébergement et de la lutte contre l'exclusion.

Avis n° 1969, tome 13 du 9 novembre 2009

49 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Jean-Pierre Abelin



COMMISSION DES **AFFAIRES ÉTRANGÈRES**



Président
M. Axel Poniatowski

→ MOYENS DE LA DIPLOMATIE ET AFFAIRES CONSULAIRES

Les crédits augmenteront en 2010 de plus de 6 % pour le programme *Action de la France en Europe et dans le monde* et de près de 5 % pour le programme *Français à l'étranger et affaires consulaires*. Ces augmentations ne reflètent pas un manque de rigueur budgétaire de la part du ministère, qui prévoit au contraire de réduire ses effectifs et ses dépenses de fonctionnement courant de 2 % en 2010. Mais certaines dépenses vont inévitablement augmenter : les contributions aux organisations internationales sont abondées de plus de 50 millions d'euros, ce qui est indispensable étant donné l'élévation des appels de fonds au titre des opérations de maintien de la paix ; 65 millions supplémentaires sont nécessaires pour faire face à la généralisation des loyers budgétaires ; 20 millions d'euros sont accordés pour faire face à la prise en charge des frais de scolarité des élèves français de Seconde du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), dispositif dont l'extension devrait ensuite être suspendue.

La Rapporteuse s'inquiète en revanche de la réduction des crédits destinés à l'action sociale en faveur des Français de l'étranger les plus modestes et appelle le Gouvernement à les rétablir afin d'éviter la baisse des aides versées.

Avis n° 1970, tome 1 du 30 octobre 2009

96 p. 3 €

Rapporteuse pour avis :
Mme Geneviève Colot



→ RAYONNEMENT CULTUREL ET SCIENTIFIQUE

Dans le champ du programme *Rayonnement culturel et scientifique*, le projet de budget épouse les contours et l'esprit de la réforme en cours du réseau culturel. Un goût d'inachevé demeure néanmoins : le ministre renvoie à un horizon de trois ans le véritable – et désormais hypothétique – changement de portage de notre diplomatie d'influence. Mais la réorganisation de l'administration centrale et du réseau, « premier étage » de la réforme, se poursuit et bénéficiera, en 2009 et 2010, d'un abondement exceptionnel (6,5 millions d'euros 2009 et 8,3 millions d'euros en 2010). Un effort à saluer au sein d'un budget particulièrement sobre (598 millions d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement, en hausse de 0,9 % sur un an) et soucieux d'optimiser l'effet de levier des fonds disponibles.

Un seul regret majeur, que le Rapporteur proposera de corriger par amendement : que le moratoire sur la prise en charge de la scolarité des élèves français dans le réseau des lycées français à l'étranger n'ait pas encore débouché sur un véritable encadrement de cette dépense devenue déjà trop lourde, sur le plan budgétaire comme sur le terrain des principes.

Avis n° 1970, tome 2 du 3 novembre 2009

84 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. François Rochebloine



→ AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Recherchant l'efficacité de sa politique d'aide au développement, la France s'est engagée dans une révision des moyens qu'elle y consacre. Elle tend désormais à se concentrer sur un nombre plus réduit de pays et de secteurs, dans une logique de coordination accrue avec ses partenaires. Il lui reste encore à trouver le bon équilibre entre ses contributions multilatérales et ses actions bilatérales et le gouvernement doit donner une meilleure lisibilité à ses actions, notamment envers la représentation nationale. Au plan budgétaire, dans un contexte international difficile, malgré les besoins dus à la crise alimentaire aiguë et les effets de la crise financière, la France réussit cette année à maintenir le niveau de son aide au développement. Elle a entrepris la mise en œuvre des recommandations du Comité d'aide au développement de l'OCDE formulées l'an dernier et confirme ses objectifs, ainsi que sa place dans le débat mondial.

Avis n° 1970, tome 3 du 10 novembre 2009

103 p. 3 €

Rapporteure pour avis :
Mme Henriette Martinez



→ DÉFENSE

Le budget 2010 de la défense respecte le cadre fixé par la loi de programmation militaire. La modernisation de nos armées se poursuit au rythme prévu. Toutefois, son financement par des ressources exceptionnelles n'est pas satisfaisant et il convient de bâtir le prochain budget sur la base de ressources pérennes. Notre engagement en Afghanistan devrait être redéfini, suite aux évolutions américaines. Les annonces de redéploiement de nos forces hors de nos frontières doivent être mises en œuvre. La conférence d'examen du traité de non prolifération, en 2010, doit clarifier les intentions de ceux qui appellent à la disparition des armes nucléaires. La France doit préserver son outil de dissuasion, garantie de son indépendance. Des leçons doivent être tirées de l'échec actuel de l'Europe de la défense. La seule entrée en vigueur du nouveau traité ne relancera pas des projets souvent au point mort. Des avancées devaient accompagner notre retour dans l'OTAN. Elles sont d'autant plus indispensables que cette réintégration est coûteuse.

Avis n°1970, tome 4 du 4 novembre 2009

63 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Jean-Michel Boucheron



→ ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLES

Les questions d'environnement relèvent de la diplomatie multilatérale et c'est très logiquement que l'action internationale de la France en ce domaine réunit le ministère des affaires étrangères et européennes et celui de l'écologie et du développement durable. Créée en mars 2009 au sein du ministère des affaires étrangères et européennes, la direction de la mondialisation, du développement et des partenariats est relayée sur le terrain par un réseau de correspondants environnement, mis en place, en liaison avec le ministère de l'écologie, dans près d'une centaine de nos postes diplomatiques. Cette rationalisation des structures se retrouve dans le projet de budget de la mission Écologie, développement et aménagement durables pour 2010. Ce nouveau dispositif mis en place optimise les ressources humaines de ministères qui ont dû faire face à une réduction de leurs effectifs tout en préservant notre capacité à assurer notre présence et à défendre nos positions dans les négociations internationales.

L'avis budgétaire traite également de la négociation sur le climat avant le Sommet de Copenhague, ainsi que des questions de biomasse et de biodiversité. 2010 sera l'année de la biodiversité, sujet peu évoqué dans les débats publics, mais qui inquiète les scientifiques autant que le réchauffement climatique.

Avis n° 1970, tome 5 du 6 novembre 2009

68 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Jean-Jacques Guillet



→ COMMERCE EXTÉRIEUR

En 2008, notre déficit extérieur s'est encore aggravé, accompagnant la chute des échanges internationaux. Trop peu d'entreprises françaises exportent, et celles qui le font renoncent trop vite à maintenir leurs activités à l'étranger. Le montant des crédits n'est pas forcément en cause. Ubifrance, l'État, les conseils régionaux, les chambres de commerce doivent mieux collaborer au niveau local. Une stratégie unique doit être définie, et sa mise en œuvre réservée aux organismes spécialisés. La Coface doit prendre en compte le besoin de soutien constant des entreprises.

Le cas de la Turquie, plus particulièrement étudié dans le rapport, est révélateur. Nos entreprises ont une mauvaise image de ce marché pourtant stratégique, où nous devrions être plus présents.

Avis n° 1970, tome 6 du 2 novembre 2009

80 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Jean-Paul Bacquet



→ IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION

La hausse des crédits proposée par le projet de budget (de 10 % pour les crédits de paiement et de 12 % pour les autorisations d'engagement) ne résulte nullement d'une absence de maîtrise des dépenses du ministère mais de l'augmentation objective des besoins et d'un léger changement de périmètre. La forte progression de la demande d'asile, de 20 % en 2008 et encore de 14 % sur les neuf premiers mois de 2009, s'est traduite par des tensions très sensibles sur les crédits, qui justifient pleinement les augmentations demandées. Le développement de la capacité des centres de rétention administrative, indispensable si l'on veut lutter efficacement contre l'immigration clandestine, entraîne aussi une hausse des dépenses prévisionnelles. Les politiques d'intégration bénéficieront aussi de dotations consolidées, auxquelles s'ajoutent les ressources propres de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Le Rapporteur a souhaité attirer l'attention sur la situation migratoire délicate que connaissent Malte et l'Italie, du fait de leur position géographique de portes d'entrée du sud l'Europe. Il appelle l'ensemble de l'Union européenne à témoigner une plus grande solidarité vis-à-vis de ces pays.

Avis n° 1970, tome 7 du 5 novembre 2009

128 p. 4 €

Rapporteur pour avis :
M. Philippe Cochet



→ AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

La holding AEF, regroupant France 24, RFI, filiales à 100 % et TV5 Monde, détenue à 49 %, a été mise en place. Elle centralise l'ensemble des dotations publiques. AEF définit les orientations stratégiques et assure la coordination des sociétés éditrices afin de rendre l'ensemble plus efficace. Le pilotage politique de l'audiovisuel extérieur, trop informel, reste cependant à clarifier. Trois catégories de documents doivent être finalisés en 2010 : le contrat d'objectifs et de moyens (COM), le cahier des charges et les conventions collectives. Les synergies et mutualisations de moyens devraient avoir des incidences financières mesurables. Les objectifs particuliers assignés à chaque opérateur pourraient être une diffusion 24h/24 en arabe et une couverture mondiale pour France 24, la redistribution des langues de diffusion et la diffusion en radio numérique terrestre pour RFI. Les objectifs de TV5 Monde sont ceux que lui assigne le plan stratégique 2009-2012. Le Rapporteur estime que l'absence du COM et d'objectifs et indicateurs discutables rendent impossible l'appréciation du budget 2010.

Avis n° 1970, tome 8 du 4 novembre 2009

67 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Didier Mathus



→ PRÉLÈVEMENT EUROPÉEN

La première partie de l'avis sur le prélèvement européen est consacrée à l'examen détaillé des composantes de la contribution française au budget communautaire. En hausse tendancielle, cette contribution, qui a connu un pic en 2009, est évaluée à 18,2 milliards d'euros pour 2010. Tout en analysant le niveau global du budget de l'Union européenne et ce qu'il représente pour la France en termes de solde net, le Rapporteur inscrit sa réflexion dans le contexte de la revue à mi-parcours du cadre financier pluriannuel, devenue d'autant plus indispensable que le Traité de Lisbonne entre en vigueur. Dans une seconde partie, est étudiée la demande d'adhésion de l'Islande à l'Union européenne. À la lumière des entretiens et des déplacements qu'il a effectués, le Rapporteur estime justifiée la position française, favorable à cette candidature mais sans droit de priorité sur les autres. Le sujet est surtout très révélateur du climat de grande fièvre qui règne dans ce petit pays très violemment secoué par la crise financière de 2008.

Avis n° 1970, tome 9 du 22 octobre 2009

56 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Roland Blum



COMMISSION DES **AFFAIRES SOCIALES**



Président
M. Pierre Méhaignerie

→ PRÉVENTION ET SÉCURITÉ SANITAIRE

Cet avis aborde les réformes récentes menées par l'Institut de veille sanitaire pour répondre aux enseignements tirés des crises sanitaires, telle celle de la canicule en 2003. Une profonde refonte a été menée, tant au profit des réseaux de veille spécifique que des moyens consacrés aux risques identifiés (SRAS, chikungunya...). La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique a par ailleurs inclus dans ses missions un appui aux autorités publiques dans la gestion des crises sanitaires. La Rapporteuse a salué les efforts entrepris et la réactivité de l'Institut dans sa réponse à la propagation du virus de la grippe A (H1N1). Ces évolutions pourraient être intensifiées, tant pour consolider les relations avec les professionnels de santé, qu'en interne, au profit des cellules interrégionales d'épidémiologie. La Rapporteuse regrette que l'Institut, comme le programme 204, n'obtienne qu'une augmentation très minime de ses crédits.

Avis n° 1971, tome 1 du 10 novembre 2009

72 p. 3€

Rapporteuse pour avis :
Mme Jacqueline Fraysse



→ SANTÉ

L'avis est centré sur la diffusion de la carte de professionnel de santé (carte CPS), qui constitue un préalable indispensable à la réussite du partage électronique des données de santé, dont le dossier médical personnel sera l'une des concrétisations les plus visibles. Aujourd'hui bien diffusée dans le secteur libéral, la carte de professionnel de santé doit encore trouver sa place en milieu hospitalier. La création de la nouvelle agence des systèmes d'information partagés de santé, associée à une volonté politique forte, devrait permettre de surmonter les obstacles existants et de faire entrer la France dans « l'e-santé ».

Avis n° 1971, tome 2 du 6 novembre 2009

75 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Rémi Delatte



→ SOLIDARITÉ, INSERTION ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Le Rapporteur dénonce tout d'abord l'incertitude du financement du revenu de solidarité active (RSA) en 2010, compte tenu d'interrogations sur le rythme de montée en charge de la nouvelle prestation, de l'absence de financement spécifique de son extension à certains jeunes et de la sensibilité à la conjoncture du rendement de la taxe affectée sur les revenus patrimoniaux. Il regrette également le désengagement de l'État du financement des actions de soutien à la parentalité et de conseil conjugal. Mettant l'accent sur la question des jeunes en exclusion, il développe enfin des préconisations applicables aux politiques en leur direction : mieux les identifier ; se donner les moyens d'« aller vers » ces jeunes, et ce dans la durée ; donner la priorité au renforcement du lien social sans faire de l'emploi l'objet unique des politiques d'insertion ; user avec prudence de la dialectique du contrat, des droits et des devoirs ; s'appuyer sur les acteurs existants (missions locales, associations...).

Avis n° 1971, tome 3 du 9 novembre 2009

62 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Christophe Sirugue



→ HANDICAP ET DÉPENDANCE

L'avis est centré sur la prise en charge des personnes vieillissantes intellectuellement déficientes. Des avancées importantes ont été réalisées dans ce domaine au cours des dernières années, qui concernent la programmation et la coordination des politiques publiques, la mutualisation des moyens ou encore la formation des personnels. Des efforts complémentaires se révèlent cependant indispensables, afin de mieux identifier les besoins d'accueil de ces personnes, en lien avec les évolutions démographiques à venir, et de développer des solutions innovantes, adaptées aux exigences du terrain et préservant la continuité des parcours de prise en charge. À moyen et long terme, c'est un rapprochement plus systématique de la politique du handicap et de la politique de la dépendance qu'il importe de favoriser.

Avis n° 1971, tome 4 du 10 novembre 2009

70 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Paul Jeanneteau



→ EMPLOI

L'avis est centré sur l'analyse des mesures en faveur de l'emploi des jeunes dans le projet de loi de finances pour 2010. Par-delà le rappel du constat bien connu d'un niveau de chômage des jeunes élevé en France, l'analyse des mesures budgétaires, qui traduisent tant le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, le « Livre vert » destiné à refonder la politique en faveur des 16-25 ans ou les dispositions de la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, atteste la richesse de la politique conjoncturelle et structurelle conduite par le gouvernement en la matière. Cette diversité n'exonère pas pour autant les pouvoirs publics d'une vigilance sur l'application de ces mesures dans les meilleurs délais, non plus que de réflexions complémentaires sur les sujets qui restent ouverts, comme par exemple la poursuite de l'amélioration du statut de l'apprenti par exemple.

Avis n° 1971, tome 5 du 3 novembre 2009

74 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Bernard Perrut



→ TRAVAIL

L'avis est centré sur le bilan du premier Plan santé au travail 2005-2009, visant à lutter contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, qui ont occasionné en 2008 près de 45 millions de journées perdues. Dans la lignée de la stratégie européenne, ce plan a permis un réel développement de la recherche et de la connaissance sur les risques professionnels et a entraîné une profonde réforme des instances de pilotage et de contrôle de la santé au travail. Cependant, la gouvernance du système de prévention des risques professionnels reste trop complexe. Son amélioration pourrait constituer l'un des axes principaux du futur deuxième Plan santé au travail (2010-2014), tout comme le traitement et la prévention des risques psychosociaux, affectant 23 % des salariés français selon certains modèles, et l'avenir des services de santé au travail, qui se trouvent aujourd'hui dans une situation critique en termes d'effectifs.

Avis n° 1971, tome 6 du 3 novembre 2009

43 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Francis Vercamer



COMMISSION DE LA **DÉFENSE**



Président
M. Guy Teissier

→ ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION

Pour la première année, la commission de la défense est saisie des crédits de l'ensemble de la mission Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation. Le budget pour 2010 répond globalement aux attentes du monde combattant, inscrivant pour la première fois la retraite du combattant dans le projet de loi de finances. Pour autant, l'effort ne doit pas se relâcher, le Rapporteur considérant que les crédits dévolus à ces actions doivent être maintenus afin d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble des ressortissants. Le Rapporteur a également souhaité faire le point sur les mesures d'accompagnement social, financier, juridique et moral des militaires blessés ou tués en opérations. Enfin, l'avis consacre une part importante au lien armée-Nation. Alors que le ministre a annoncé la réforme de la Journée d'accueil et de préparation à la défense, il convient, plus que jamais, d'expliquer le métier militaire et les raisons des engagements français. C'est un élément indispensable pour nos troupes qui ont besoin du soutien de la Nation toute entière.

Avis n°1972, tome 1 du 2 novembre 2009

112 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Patrick Beaudouin



→ ENVIRONNEMENT ET PROSPECTIVE DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE

Le présent rapport porte sur le programme 144, qui comporte des actions extrêmement diverses, ayant toutes en commun la préparation de l'avenir : analyse stratégique, prospective, renseignement, recherche, soutien aux exportations, diplomatie de défense. Il englobe également cette année une analyse des crédits consacrés à l'espace. Dans l'ensemble, le budget proposé pour 2010 appelle quatre constats principaux. D'abord, le programme 144 demeure une priorité, ses crédits de paiement augmentant, alors que, globalement, ceux de la mission Défense diminuent. Deuxièmement, si l'analyse stratégique et la prospective voient leur dotation stabilisée, l'effort en faveur du renseignement se poursuit. En troisième lieu, la recherche et l'espace, qui mobilisent toujours la majorité des crédits, doivent continuer à faire l'objet d'une attention soutenue. Enfin, l'appui aux exportations et à la diplomatie de défense est globalement confirmé.

Avis n°1972, tome 2 du 4 novembre 2009

60 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Yves Fromion



→ SOUTIEN ET LOGISTIQUE INTERARMÉES

Cet avis porte sur les crédits consacrés aux fonctions transverses du ministère de la défense, qui sont indispensables à la mise en œuvre de la politique de défense. Un premier volet, essentiellement civil, est consacré aux fonctions dites de soutien du ministère, qu'il s'agisse des cabinets, des organismes de contrôle, ou encore des crédits alloués à la politique immobilière. Un second volet, militaire, traite des crédits alloués aux structures interarmées, en particulier les services des essences des armées et de santé. Pour l'année 2010, le Rapporteur salue l'accroissement des crédits affectés aux opérations de restructuration du ministère tout comme les efforts consentis pour favoriser les synergies interarmées. Toutefois, il relève les difficultés rencontrées par le ministère pour la vente de ses emprises immobilières ainsi que les inquiétudes des personnels, notamment civils, qui manquent de visibilité sur le processus de réforme.

Avis n°1972, tome 3 du 4 novembre 2009

88 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Philippe Nauche



→ PRÉPARATION ET EMPLOI DES FORCES : FORCES TERRESTRES

L'armée de terre poursuivra en 2010 la réorganisation de ses structures ainsi que le redéploiement de ses implantations et de ses personnels mais doit conserver les moyens de répondre au contrat opérationnel qui lui est fixé. Tenant compte de la réduction des effectifs, le budget 2010 se caractérise par une diminution des crédits qui lui sont réservés. Cette armée est fortement sollicitée dans les opérations extérieures. Le Rapporteur se réjouit des efforts réalisés, et qui seront maintenus, pour renforcer la protection des personnels particulièrement exposés. Il constate toutefois que les moyens en drones sont insuffisants alors que cet équipement est indispensable, en particulier en Afghanistan. Il observe également un contraste saisissant entre la qualité, la technicité, la sophistication des matériels dont disposent les militaires et l'état des infrastructures d'hébergement.

Avis n°1972, tome 4 du 4 novembre 2009

64 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Jean-Louis Bernard



➔ PRÉPARATION ET EMPLOI DES FORCES : MARINE

La marine, comme les autres armées, s'est pleinement engagée dans le processus de transformation orchestré par la nouvelle loi de programmation militaire. L'effort devra se poursuivre en 2010, dans le souci constant de répondre pleinement aux missions d'armée de mer et de marine nationale qui lui sont confiées. Les moyens alloués sur le programme 144 *Préparation et emploi des forces* devraient lui permettre de concilier rationalisation et respect du contrat opérationnel. La stabilité des crédits de fonctionnement courant constitue notamment une bonne nouvelle pour l'ensemble des bases et des formations de la marine. En revanche, les niveaux d'activité devraient être réalisés au plus juste compte tenu de tensions persistantes sur la disponibilité de certains équipements, notamment dans l'aéronavale. Au-delà de la stricte étude des crédits du programme, la Rapporteuse s'attache également à présenter un premier bilan – tout à fait positif – de la base de défense expérimentale de Brest, et à examiner le déroulement des grands programmes d'équipements en regard des objectifs fixés en programmation.

Avis n°1972, tome 5 du 4 novembre 2009

68 p. 3 €

Rapporteuse pour avis :
Mme Marguerite Lamour



➔ PRÉPARATION ET EMPLOI DES FORCES : AIR

Dans la continuité du plan Air 2010, l'armée de l'air contribue à la réforme du ministère de la défense. Cela la conduira en 2010 à une diminution du plafond d'emplois de plus de 2 000 postes et à la fermeture de deux nouvelles bases. Sur le plan des équipements, le principal sujet de préoccupation reste l'aéromobilité, notamment le retard du programme A400M et les incertitudes pesant sur l'acquisition de nouveaux ravitailleurs. En outre, un effort devra être consenti pour l'équipement en drones de moyenne altitude : nos appareils actuellement déployés en Afghanistan font preuve de qualités intéressantes, mais les conditions d'emploi et leur faible nombre laissent craindre une rupture capacitaire à moyenne échéance. Tout en saluant les efforts accomplis par les personnels pour mener à bien leurs missions dans un contexte très exigeant, le Rapporteur formule quelques propositions concrètes pour résoudre certaines de ces difficultés, telles que l'achat d'un second système de drones SIDM ou l'accélération de la rénovation à mi-vie du Mirage 2000D.

Avis n°1972, tome 6 du 4 novembre 2009

80 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Jean-Claude Violette



→ ÉQUIPEMENT DES FORCES - DISSUASION

Sans renoncer à une analyse globale des crédits dévolus à l'équipement des forces, le Rapporteur a souhaité mettre l'accent sur les difficultés du programme A400M et sur celles de l'aéromobilité. Il est également revenu sur le maintien en condition opérationnelle au travers de l'exemple du porte-avions *Charles de Gaulle*.

La première partie de l'avis est consacrée au suivi des recommandations parlementaires, qu'il s'agisse des préconisations faites en 2008, de celles des autres rapporteurs de la commission de la défense ou de celles de la mission d'évaluation et de contrôle (MEC). Afin de responsabiliser plus encore les acteurs ministériels, le Rapporteur a par ailleurs décidé de publier tout ou partie des réponses au questionnaire budgétaire. Au vu de ces éléments, il appelle à une révision de l'approche du programme 146, privilégiant une logique « incrémentale ». Il s'agit de définir un système de base pour chaque matériel et de le faire évoluer tout au long de son développement voire de sa production pour l'adapter constamment aux nouveaux besoins.

Avis n°1972, tome 7 du 4 novembre 2009

96 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. François Cornut-Gentille



→ GENDARMERIE NATIONALE

Le budget consacré à la gendarmerie nationale, qui représente 47 % des crédits de la mission Sécurité, est principalement axé sur la lutte contre la délinquance et la criminalité. Il préserve les missions de la gendarmerie tout en étant conforme au projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, qui trace les principales orientations de la sécurité intérieure pour les années 2009 à 2013. Les indicateurs de performance qui lui sont associés sont globalement en progrès, même s'ils devront dans l'ensemble être confirmés. De meurent cependant certains problèmes d'équipement et de gestion, qu'il va falloir résoudre, touchant notamment à l'immobilier, à la modernisation des blindés, au renouvellement des hélicoptères, au financement des opérations extérieures, aux gardes statiques ou aux transfèrements.

Avis n°1972, tome 8 du 9 novembre 2009

80 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Alain Moyne-Bressand



COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Président
M. Christian Jacob

→ PRÉVENTION DES RISQUES

Dans ce rapport pour avis, le Rapporteur décrit l'évolution des crédits budgétaires demandés pour 2010 au titre de la prévention des risques, de l'énergie et de la gestion économique et sociale de l'après-mines ainsi que des programmes *Météo France* et *Institut géographique national*. Les crédits dévolus à ces actions sont en notable augmentation pour la prévention des risques, le contrôle de la sûreté nucléaire, la prévention des risques naturels et hydrauliques et la gestion de l'après-mine. En ce qui concerne Météo France et l'Institut géographique national, les crédits sont stables, les orientations respectées et les réformes poursuivies. Le Rapporteur s'intéresse plus particulièrement à la traduction du Grenelle de l'environnement ainsi qu'à l'évolution de la situation budgétaire du Fonds de prévention des risques naturels majeurs. Enfin, il évoque la politique de protection du littoral et l'indemnisation des dommages résultant de la pollution par les hydrocarbures par le biais de FIPOL.

Avis n° 1973, tome 1 du 14 novembre 2009

47 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Christophe Priou



→ POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les programmes *Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer* et *Paysage, eau et biodiversité* représentent 40 % - près de 4 milliards d'euros d'autorisations d'engagement et 4,2 milliards d'euros de crédits de paiement - des crédits demandés pour 2010 au titre de la mission Écologie, développement et aménagement durables. L'importance de ces crédits ne doit cependant pas masquer qu'une fois encore, dans un contexte marqué par une profonde réforme administrative des structures du nouveau ministère de l'écologie ainsi que par une réduction d'emplois dictée par la révision générale des politiques publiques, un fossé sépare les ambitions affichées des moyens mis au service du développement durable. La « révolution copernicienne » que ce dernier nous impose devra encore attendre pour trouver sa traduction dans le budget de l'État.

Avis n° 1973, tome 2 du 5 novembre 2009

67 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Philippe Plisson



→ TRANSPORTS TERRESTRES

L'avis sur le budget des transports terrestres pour 2010 présente l'évolution des dotations financières allouées au secteur des transports routiers, ferroviaires et fluviaux. Il porte tout particulièrement la marque des évolutions prévues par la loi de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, qui a consacré une logique de développement durable et de report modal. Le Rapporteur analyse les évolutions envisagées et détaille le contenu de plusieurs grands projets, tels que l'aménagement de nouvelles lignes ferroviaires à grande vitesse, d'autoroutes de la mer, les réformes ambitieuses du fret ferroviaire ou encore le canal « Seine Nord Europe ».

Avis n° 1973 tome 3 du 10 novembre 2009

39 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Martial Saddier



→ TRANSPORTS AÉRIENS

Les crédits consacrés aux transports aériens pour 2010 s'inscrivent dans un contexte tout particulièrement marqué par le ralentissement généralisé des activités de transport aérien et l'incertitude touchant leur développement pour les années à venir. Ce contexte est également environnemental en matière de lutte contre le bruit et la pollution atmosphérique avec les progrès consacrés par la loi de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Le rapport analyse ces évolutions importantes, en même temps qu'il se penche sur la réglementation communautaire, la situation de nos aéroports ou encore la sécurité aérienne, particulièrement mise à mal dans les premiers mois de l'année 2009.

Avis n° 1973, tome 4 du 10 novembre 2009

54 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Jean-Claude Fruteau



→ AFFAIRES MARITIMES

Dans le cadre du Grenelle de la mer, le présent rapport vise à faire le point sur les crédits qui seront consacrée à l'amélioration des infrastructures portuaires. A la suite du discours du Président de la République, les ports maritimes, notamment celui du Havre, doivent faire l'objet d'une modernisation importante de leurs infrastructures. En outre, l'enseignement maritime a fait l'objet, l'année dernière, d'une profonde réorganisation qui doit être confirmée cette année, en particulier au niveau budgétaire. Le réseau des écoles de la marine marchande doit être rationalisé afin que les étudiants puissent être accueillis dans des infrastructures plus modernes. Enfin, à l'heure où le jugement en appel sur la catastrophe de l'*Erika* est en délibéré, le rapport consacre une attention particulière aux moyens qui sont affectés à la sécurité maritime : au cours de l'année 2010, la politique de modernisation des centres régionaux opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) devrait être menée à son terme, tandis que les centres de sécurité des navires verront leur rôle conforté.

Avis n° 1973, tome 5 du 10 novembre 2009

60 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Jean-Yves Besselat



→ POLITIQUE DES TERRITOIRES

Élaboré à l'issue de nombreuses auditions, l'avis décrit les différents éléments qui concourent à l'effort national en matière d'aménagement du territoire, lequel mobilise environ 5 milliards d'euros par an. Le Rapporteur commente l'évolution de la mission Politique des territoires, déclinée en deux programmes : le programme d'animation de la DATAR – *Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire* – et les quatre plans territorialisés réunis dans le programme *Interventions territoriales de l'Etat* : qualité de l'eau en Bretagne, programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse, préservation du Marais poitevin et plan chlordécone en Guadeloupe et Martinique.

Le Rapporteur insiste également sur les trois priorités que constituent à ses yeux l'achèvement de l'aménagement numérique du territoire – très haut débit, téléphonie mobile et TNT –, la dynamisation des services au public dans les milieux non denses – territoires ruraux et quartiers délaissés – et la couverture médicale de la population en tout point du territoire national.

Avis n° 1973, tome 6 du 29 octobre 2009

56 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Jacques Le Nay



→ RECHERCHE DANS LES DOMAINES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La recherche dans les domaines du développement durable couvre deux programmes rattachés à la mission Recherche et enseignement supérieur. Le programme 187, *Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources*, placé sous le contrôle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, dispose d'un budget 2010 en hausse de 1,89 % par rapport à 2009. Le programme 190, *Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables*, piloté par le ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, s'est vu attribuer pour 2010 des autorisations d'engagement en hausse de 4,01 % et des crédits de paiement en hausse de 1,24 % par rapport à 2009.

Avis n° 1973, tome 7 du 12 novembre 2009

61 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. André Chassaigne



COMMISSION DES **LOIS**



Président
M. Jean-Luc Warsmann

→ ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE DE L'ÉTAT

Après une analyse générale des crédits de la mission Administration générale et territoriale de l'État, ce rapport analyse les réformes actuelles de l'administration territoriale. Il s'intéresse plus particulièrement à la réforme de la délivrance des titres, pour laquelle l'année 2009 a été décisive, avec la mise en place du nouveau système d'immatriculation des véhicules ainsi que du passeport biométrique. Il fait également le point sur la nouvelle organisation des administrations déconcentrées, qui doit conduire à une réduction du nombre de directions départementales, ainsi que sur la centralisation du contrôle de légalité en préfecture, qui s'accompagne d'une stratégie de sélection des actes à contrôler en priorité. Il s'interroge enfin sur l'évolution du réseau des sous-préfectures, dont l'importance pour l'action de l'État dans nos territoires est soulignée.

Avis n° 1974, tome 1 du 10 novembre 2009

77 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Jérôme Lambert



→ FONCTION PUBLIQUE

Le Rapporteur examine l'évolution des crédits consacrés à la gestion interministérielle de la fonction publique, notamment en matière de formation, d'action sociale et de pilotage de la politique de la fonction publique. Il déplore la priorité donnée à la réduction des dépenses induites par la fonction publique, qui se traduit par des réductions importantes des effectifs de fonctionnaires de l'État et par une insuffisante réévaluation du point d'indice par rapport à l'inflation. S'agissant des perspectives d'évolution statutaire de la fonction publique, le Rapporteur regrette que l'objectif de promotion de la diversité se traduise par de nouvelles dérogations au principe du concours. De même, il souligne que la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels a accru la précarité de certains personnels. Enfin, il fait état du projet de rénovation des règles du dialogue social suite à la signature des accords de Bercy du 2 juin 2008.

Avis n° 1974, tome 2 du 29 octobre 2009

49 p. 1,50 €

Rapporteur pour avis :
M. Bernard Derosier



→ IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION

Rendez-vous annuel essentiel, l'examen du projet de loi de finances offre chaque année l'occasion à la commission des lois de se prononcer sur les grandes orientations de la politique de la France en matière d'immigration, d'asile et d'intégration. L'avis budgétaire pour 2010 ne déroge pas à la règle. Il dresse un bilan des réformes engagées, de l'application de la législation à l'élaboration de laquelle la commission des lois a contribué et des résultats obtenus. Le budget 2010, de l'ordre de 510 millions d'euros, est marqué par une revalorisation sensible des crédits consacrés à l'ensemble des objectifs de la mission : + 17,8 % pour la lutte contre l'immigration irrégulière ; + 10 % pour le droit d'asile ; + 45,6 % pour l'accueil et la formation linguistique des primo-arrivants. À l'exception de l'allongement des délais de traitement des demandes d'asile et de son effet induit sur l'hébergement des réfugiés, peu de motifs d'insatisfaction sont à déplorer. Néanmoins, le Parlement compte bien rester vigilant en la matière.

Avis n° 1974, tome 3 du 10 novembre 2009

100 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Eric Diard



→ ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ET PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Trois thèmes spécifiques sont étudiés. Le premier est commun aux deux programmes et concerne la formation, initiale et continue, des personnels de ces deux services publics, aspects essentiels compte tenu de l'exigence des métiers pénitentiaires et de protection de la jeunesse sur un plan personnel et professionnel.

Le deuxième thème retenu pour l'administration pénitentiaire concerne la mise en œuvre de la loi pénitentiaire. Celle-ci sera un défi pour l'administration pénitentiaire, qui aura la responsabilité de la mettre en œuvre et de lui donner sa pleine effectivité. L'avis étudie la façon dont l'administration pénitentiaire prévoit de mettre en œuvre les nouveaux droits reconnus aux personnes détenues, le principe de l'encellulement individuel, ainsi que les moyens qui seront consacrés au développement des aménagements de peine.

Enfin, les activités éducatives suivies par les mineurs incarcérés revêtant une importance considérable dans la perspective de la reprise ou de la poursuite d'une scolarité ou de leur insertion sur le marché du travail, l'avis étudie les conditions de prise en charge éducative des mineurs dans les établissements pénitentiaires pour mineurs.

Avis n° 1974, tome 4 du 6 novembre 2009

108 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Sébastien Huyghe



→ JUSTICE ET ACCÈS AU DROIT

Dans son avis sur les crédits de la Justice et de l'accès au droit, le Rapporteur se félicite de la hausse de 3,4 % des crédits de paiement de la mission Justice. Rappelant la nécessité de la refonte de la carte judiciaire, il souligne que la réforme sera une charge nette pour le budget de l'État pendant une durée d'au moins cinq ans. Après avoir présenté la réforme de l'École nationale de la magistrature, il s'interroge sur l'évolution du nombre des auditeurs de justice. S'agissant des services judiciaires, il déplore que le ratio entre le nombre de magistrats et celui des fonctionnaires soit passé sous le seuil de 2,5 fonctionnaires pour un magistrat en 2009. Il souligne la légère augmentation des effectifs de fonctionnaires de catégorie B et le fait que les effectifs réels de fonctionnaires de catégorie C baissent depuis 2006. Enfin, il se félicite que la gestion des ressources de l'aide juridictionnelle fasse l'objet d'une analyse approfondie à l'initiative de la Garde des Sceaux.

Avis n° 1974, tome 5 du 4 novembre 2010

83 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Jean-Paul Garraud



→ OUTRE-MER

Le Rapporteur se félicite de l'augmentation des crédits alloués à la mission Outre-mer, dans le prolongement du vote de la loi pour le développement économique des outre-mer du 27 mai 2009, tout en rappelant que les crédits de la mission elle-même ne représentent qu'une faible part de l'effort budgétaire global de l'État en faveur de l'outre-mer. Abordant les domaines de compétence propres à la commission des lois, le Rapporteur dresse le bilan des efforts importants engagés en faveur de la sécurité et du maintien de l'ordre outre-mer. L'avis met notamment l'accent sur la réduction de la délinquance générale constatée en 2008 et sur l'amélioration relative des conditions de détention dans les établissements pénitentiaires, même si les efforts doivent demeurer soutenus dans les années qui viennent pour réduire les taux d'occupation. Enfin, l'avis analyse les évolutions institutionnelles récentes : la poursuite du processus de l'accord de Nouméa en Nouvelle-Calédonie avec la fixation d'un calendrier de transfert des compétences, l'engagement de Mayotte dans la voie de la départementalisation, qui suppose encore l'accomplissement d'efforts importants et, enfin, les perspectives d'évolutions institutionnelles dans les DOM, dans le prolongement des états généraux de l'outre-mer.

Avis n° 1974, tome 6, du 28 octobre 2009

91 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Didier Quentin



→ RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le projet de loi de finances prévoit que les concours versés par l'État aux collectivités locales progresseront en 2010 au rythme de l'inflation prévisionnelle. Cette hausse sera surtout affectée au Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, qui soutient l'investissement des collectivités, tandis que la plupart des dotations demeureront stables. Toutefois, les finances locales sont ébranlées par les effets de la crise économique, qui a réduit le produit de certaines taxes locales, tout en augmentant les dépenses sociales, notamment pour les départements. En outre, la vigilance s'impose face à l'endettement croissant des collectivités. Par ailleurs, une réorganisation territoriale sera engagée en 2010 afin de clarifier la décentralisation, pour mieux servir les citoyens et peser moins lourdement sur les contribuables. Les finances locales seront aussi modernisées, grâce au remplacement de la taxe professionnelle par de nouvelles taxes locales, qui devraient permettre de préserver l'autonomie financière des collectivités.

Avis n° 1974, tome 7 du 12 novembre 2009

87 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Manuel Aeschlimann



→ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Grâce un effort très significatif de rationalisation, marqué notamment par une incontestable baisse des effectifs, police et gendarmerie réussissent à mettre en œuvre la révision générale des politiques publiques, tout en améliorant la performance. En effet, malgré ce contexte budgétaire difficile et un relatif coup d'arrêt dans la baisse de la délinquance, les forces de sécurité maintiennent un haut niveau de modernisation. Cette double contrainte ne fait finalement que valider les orientations du projet de loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, fondé sur la recherche de la performance par un recours plus grand aux nouvelles technologies et une plus grande efficience dans l'organisation.

La recherche constante de l'innovation et de la performance passe également par des expérimentations. À cet égard, l'expérience de la création des Compagnies de sécurisation et des Unités territoriales de quartier a semblé particulièrement intéressante au Rapporteur, qui lui a consacré un développement particulier.

Avis n° 1974, tome 8 du 10 novembre 2009

88 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Guy Geoffroy



→ SÉCURITÉ CIVILE

Après avoir présenté les crédits de la mission Sécurité civile pour 2010, cet avis détaille les moyens nécessaires au maintien en condition opérationnelle des avions et hélicoptères de la sécurité civile et fait état des réflexions en cours sur l'implantation de leurs bases. Il dresse également le bilan du premier plan de modernisation de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et présente les orientations du deuxième plan. Il montre ensuite comment l'État assure la cohérence de la sécurité civile, en particulier par l'accompagnement des services territoriaux de secours, à travers les exemples de la lutte contre les pandémies grippales et de la gestion des risques naturels. Enfin, il analyse les mesures prises depuis plusieurs années pour tenter d'enrayer la baisse du nombre de sapeurs-pompiers volontaires et rend compte des conclusions de la commission mise en place pour réfléchir à l'avenir du volontariat, clé de voûte de notre système de sécurité civile.

Avis n° 1974, tome 9 du 12 novembre 2009

75 p. 3 €

Rapporteur pour avis :
M. Thierry Mariani



Changement de **dénomination et abréviations**

• **À la suite de la réforme du Règlement de l'Assemblée nationale adoptée le 27 mai 2009, le nombre de commissions permanentes a été porté de six à huit :**

- la commission des affaires sociales et la commission des affaires culturelles et de l'éducation succèdent à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales,
- la commission des affaires économiques et la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire succèdent à la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire.

• **Dans la présente brochure, l'intitulé de certaines commissions a été simplifié :**

- ➔ commission des affaires culturelles pour commission des affaires culturelles et de l'éducation ;
- ➔ commission de la défense pour commission de la défense nationale et des forces armées ;
- ➔ commission du développement durable pour commission du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
- ➔ commission des finances pour commission des finances, de l'économie générale et du plan ;
- ➔ commission des lois pour commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Consultation et commande en ligne des documents parlementaires

Les rapports publiés peuvent être consultés sur le site Internet de l'Assemblée nationale, sous leur numéro, à l'adresse suivante :

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/documents/index-depots.asp>

Ils peuvent être commandés en ligne.

Abonnement

Ce site propose également un abonnement à la liste de diffusion des documents parlementaires :

<http://www.assemblee-nationale.fr/abonnement.asp>

Ces documents sont mis en vente à la Boutique de l'Assemblée,
7 rue Aristide Briand 75007 Paris - Tél : 01 40 63 00 33.
Ouverture du lundi au vendredi de 10h à 19h et le samedi de 10h à 18h.



Secrétariat général de l'Assemblée nationale
Service de la communication et de l'information multimédia
126 rue de l'Université - 75007 Paris

La Boutique de l'Assemblée nationale
7, rue Aristide Briand - 75007 Paris
01 40 63 00 33

